

Association des Paralysés de France
(APF)

Foyer Thérèse VOHL

Foyer de Vie (FDV)
Foyer D'Accueil Médicalisé (FAM)
Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)
Unité Spécifique d'Accueil Temporaire (USAT)

PROJET
D'ETABLISSEMENT
2010 - 2015

26 rue Jean de Sèze
BP 3907
53031 LAVAL CEDEX
02.43.59.26.26
foyer.laval@apf.asso.fr
<http://www.apf.asso.fr>

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	2/112

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	5
2	DYNAMIQUE DE REECRITURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT	7
2.1	Se nourrir : les conférences.....	8
2.2	Réfléchir : les groupes de travail.....	10
2.3	Ecrire	12
3	L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	13
3.1	Au niveau national.....	14
3.2	La charte de l'APF.....	15
3.3	Son projet associatif.....	15
3.4	L'APF en Pays de la Loire	16
4	FOYER THERESE VOHL : PRESENTATION	17
4.1	Missions et valeurs	18
4.2	Historique.....	19
4.3	Cadre juridique et financier.....	22
5	LA POPULATION ACCUEILLIE	27
5.1	Typologie.....	28
5.2	La procédure d'admission.....	34
6	L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL	35
6.1	L'hébergement, la restauration.....	39
6.2	Accompagnement dans le domaine de la vie quotidienne.....	41
7	LES MOYENS HUMAINS	47
7.1	Ethique du management.....	48
7.2	Les salariés.....	50
7.3	Les bénévoles	55
8	LES MOYENS TECHNIQUES	59
8.1	Outils contractuels auprès des usagers.....	60
8.2	Les écrits professionnels.....	61
8.3	Les outils de communication.....	62
8.4	Les réunions	62
8.5	L'analyse de la pratique et supervision.....	63
8.6	L'assemblée générale des salariés.....	64

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	3/112

8.7	Les réunions du comité de direction.....	64
8.8	Organisation pratique.....	65
9	LES MOYENS MATERIELS	69
9.1	Hébergement.....	70
9.2	Equipements.....	74
9.3	Les véhicules.....	76
10	LES ORIENTATIONS	77
11	FICHES ACTION.....	83
11.1	ACCOMPAGNEMENT FIN DE VIE.....	84
11.2	VIE AFFECTIVE : DIGNITE, INTIMITE, SEXUALITE	86
11.3	RESTAURATION.....	88
12	ANNEXES	91



Foyer Thérèse Vohl
LAVAL

**PROJET D'ETABLISSEMENT
2010 - 2015**

Date de création : 29/09/2009

Page 4/112

 APF Association des Paralésés de France	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	5/112

1 PREAMBULE

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	6/112

L'environnement social, économique, politique et législatif a singulièrement évolué depuis la création du foyer Thérèse Vohl le 15 mars 1976 par l'Association des Paralysés de France (A.P.F.).

- **une évolution profonde de notre perception du handicap non plus appréhendé comme un état de la personne mais bien comme le résultat des interactions avec l'environnement : notion de « situation de handicap ».**
- **la mise en œuvre du droit à compensation des conséquences du handicap selon les choix de vie de chacun, du principe de l'accessibilité des lieux à tous, et ce comme volonté et garantie de participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap.**
- **Une affirmation de ce libre choix de vie qui concourt à rééquilibrer l'offre de service vers les modes de soutien à domicile. Cette diversification des modalités d'accompagnement a contribué à développer des combinaisons entre domicile et établissement, à temps plein ou partiel, accueil temporaire, de jour, accueil séquentiel.**

Les divers textes législatifs ont accompagné cette évolution et notamment la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002 qui renforce le droit des personnes en établissement. La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », contribue fortement à cette évolution en affirmant :

- le libre choix du mode vie
- la participation à la vie sociale
- la compensation personnalisée

La création des MDPH¹, voulue comme guichet unique, en est l'outil de sa mise en œuvre.

Ces dispositions participent à la constante évolution de nos pratiques, à la mutation de notre offre de service et de nos réponses d'accompagnement pour répondre aux besoins et attentes des personnes et de leur environnement familial. C'est ainsi que nos projets d'établissement successifs ont mis l'accent sur l'exercice d'une citoyenneté assumée, pour que les personnes soient en mesure d'accroître leur participation à la définition de l'organisation de la structure, et qu'elles y développent un projet de vie valorisant pour elle. C'est sur ces valeurs, sur une réelle démarche participative, associant tous les usagers et tous les salariés, que s'appuie la nouvelle dynamique du projet d'établissement du foyer Thérèse Vohl présentée ici pour les années 2010-2015.

Ce projet participe au processus d'interrogation permanent que nous devons avoir sur le sens et la qualité de nos interventions qui s'inscrivent dans la démarche du schéma départemental en faveur des personnes handicapées en cours d'élaboration.

¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées

 APF Association des Paralysés de France	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	7/112

2 DYNAMIQUE DE REECRITURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	8/112

Le projet d'établissement du foyer Thérèse Vohl (et son renouvellement) est le document faisant référence à tous. Le binôme de direction s'est emparé de son renouvellement pour impulser une démarche stimulante et évolutive et comme l'occasion à :

➤ **réaffirmer des principes de participation de tous les acteurs :**

- chacun à quelque chose à dire sur le lieu où il vit, où il travaille : les usagers intéressés et tous les salariés participeront à des groupes de travail.
- pour réfléchir, confronter, proposer des idées nouvelles, il faut un minimum de référents communs : des temps de conférence seront proposés dans un même espace usagers/salariés.
- la dynamique participative doit être valorisée et soutenue : mise en place d'une formation à l'animation de réunion pour les salariés demandeurs.
- mise en place d'un comité de pilotage.

➤ **revisiter les pratiques, s'ouvrir à l'environnement, se tourner vers l'avenir.**

Cette démarche est validée par l'équipe de direction (17/09/08) puis présenté en Assemblée Générale des salariés (30/09/08) et Assemblée Générale des usagers (1/10/08).

Ainsi trois temps ont été repérés :

2.1 Se nourrir : les conférences.

Elles ont eu pour but de forger des références communes, des appuis théoriques et méthodologiques sur lesquels les groupes de travail ont pu revenir et s'appuyer.

Chaque conférence a été filmée pour garder une trace de ces apports.

Elles se sont déroulées d'octobre à décembre 2008, de 14h à 16h dans l'établissement et étaient ouvertes à tous les salariés et tous les usagers.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	9/112

Voici le choix des thèmes et des intervenants des 7 conférences :

Dates	Thèmes	Intervenants	Nombre de participants	
			Usagers	Salariés
06/10/2008	Les Valeurs de l'APF	S. MOUCHARD (Administratrice de l'APF et Secrétaire au Bureau National)	19	35
16/10/2008	Environnement juridique et financier	G. CHARMOIS (Directeur de la Délégation APF 44)	23	29
17/11/2008	Fonctionnement et missions de la MDPH	M. MALLE (Directeur MDPH 53) et M. VEILLEPOT (Adjoint direction MDPH 53)	23	29
20/11/2008	Affectivité, intimité, sexualité	P. RIBES (Administratrice APF)	22	24
26/11/2008	SAMSAH - SAVS	L. TREHEN (Directrice SAMSAH-SAVS de Rennes et des APEA de Redon)	9	24
04/12/2008	Autonomie	A. LOHER (APF Formation Bretagne/Pays de Loire) et S. BAOT (Adhérente APF)	26	31
18/12/2008	Accompagnement fin de vie	Dr M. DELCEY (Conseiller Technique Médical APF) et Dr B. KOHLER (Médecin de l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs du Centre Hospitalier de LAVAL)	15	32

Nombre total d'usagers : 57 (47 permanents, 10 temporaires)

Nombre total de salariés : 81 salariés (CDI) pour 74,5 ETP

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	10/112

2.2 Réfléchir : les groupes de travail

Le choix s'est porté sur 6 thématiques sur lesquelles nous souhaitons focaliser, améliorer nos pratiques sur les cinq années à venir ; l'amélioration de la qualité passe inévitablement par une réflexion sur l'évolution de nos pratiques.

Les thèmes suivants ont été choisis :

- Animation
- Autonomie
- Vie relationnelle : dignité, affectivité, intimité, sexualité
- Accompagnement fin de vie
- Restauration
- Santé au quotidien.

Un appel par messagerie interne a été envoyé fin 2008 à tous les salariés avec possibilité de faire 3 choix parmi les six thèmes proposés, la participation à l'un d'eux étant obligatoire.

Une assemblée générale extraordinaire des usagers le 2 janvier 2009 a permis la présentation des six groupes de travail. Les usagers ont été invités à s'inscrire auprès des travailleurs sociaux de leur service. Ils ont, eux aussi, émis 3 choix.

Le Comité de Pilotage a procédé à la constitution des groupes le 20 janvier 2009. Il a défini le calendrier, la trame des rencontres et la feuille de route pour chaque groupe.

Une formation sur mesure, en intra, a été construite avec APF Formation. Douze salariés, non cadres, se sont portés candidats et ont bénéficié de l'intervention d'un formateur pour acquérir les compétences de base à l'animation de réunion (2 jours en amont) puis adapter leur pratique à la réalité du terrain (2 jours répartis entre les rencontres des groupes de travail).

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	11/112

Groupes	Animateurs	Dates Formation à l'animation	Dates de rencontres des groupes
Animation	Aide soignante Secrétaire médicale	Les 15 et 16 janvier 2009 Le 27 février 2009 Le 20 mars 2009.	Entre le 03 février et le 07 avril 2009 à raison de 3 rencontres par groupe.
Autonomie	Aide-médico-psychologique Educatrice spécialisée		
Vie relationnelle : dignité, affectivité, intimité, sexualité	Agent de lingerie Educatrice spécialisée		
Accompagnement Fin de Vie	Aide soignante Conseillère en ESF		
Restauration	Secrétaire administrative Infirmière		
Santé au quotidien	Conseillère en ESF Agent de soins		

Chaque groupe comprenait :

- 8 à 10 salariés,
- 3 à 6 usagers
- et 2 animateurs.

Les animateurs ont été chargés de la préparation des rencontres en lien avec les préconisations du Comité de Pilotage, de l'animation, de la prise de note et de la réalisation des comptes rendus (dans un délai de 15 jours maximum).

Toutes les séquences de travail des six groupes ont fait l'objet d'un compte rendu écrit qui relate l'analyse de l'existant à partir des thèmes abordés, des essais de définition, des propositions d'évolution ou d'amélioration, des questions restées sans réponse.

Il a été demandé aux animateurs des groupes de permettre la construction de propositions concrètes et d'évolutions souhaitables qui projettent l'établissement et l'installent dans une démarche de projet.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	12/112

Le Comité de pilotage, animé par A. LOHER (APF Formation), a démarré fin décembre 2008 et s'est réuni une fois par mois jusqu'en juin 2009.

Il est constitué de 13 membres :

Fonction
Animatrice du Groupe - APF Formation
Directeur
Adjointe de direction
Responsable des sections Foyer d'Accueil Médicalisé - Maison d'Accueil Spécialisé - Unité Spécifique d'Accueil Temporaire
Responsable Foyer de Vie
Attaché Administratif
Présidente du Conseil de Vie Sociale
Usager Foyer De Vie
Usager Foyer d'Accueil Médicalisé
Représentante Comité d'Etablissement
3 Représentants des animateurs de groupe de travail

Il a été constitué afin de veiller au bon fonctionnement du projet.

Les missions du comité de pilotage :

- définir les objectifs et la stratégie de l'action à mener et prioriser les thématiques à traiter
- construire une méthodologie pour les groupes de travail,
- exploiter les comptes-rendus des groupes de travail entre chaque rencontre pour réorienter et recadrer si besoin la demande,
- participer à l'écriture, relecture et pré-valider les écrits

2.3 Ecrire

Le travail d'écriture a été fait par le directeur en lien avec le groupe de pilotage.

En fin d'écriture, le document a été présenté au Conseil de la Vie Sociale qui a émis un avis favorable lors de sa réunion du 01 avril 2010.²

² Voir annexe 1.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	13/112

3 L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	14/112

3.1 Au niveau national

L'APF est créée en avril 1933 par des personnes qui décident « de lutter ensemble contre l'isolement (...) c'est aux handicapés eux-mêmes qu'il revient, dans un premier temps, de s'organiser pour répondre à l'absence de politiques publiques spécifiquement orientés autour de leur besoins et attentes »³.

La reconnaissance d'utilité publique obtenue par le décret du 23 mars 1945 consacre sa légitimité ; elle est par ailleurs autorisée à collecter des fonds sur la voie publique en 1948. C'est donc un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille ; elle rassemble en 2009 près de 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 12 600 salariés.

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements dont :

- 113 services ou établissements médico-éducatifs pour enfants et adolescents : centres d'action médico-sociale précoce, services d'éducation et de soins spécialisés à domicile, instituts d'éducation motrice...
- 240 services ou établissements d'accompagnement pour adultes services d'accompagnement à domicile, services auxiliaires de vie, foyers, appartements regroupés...
- 30 structures de travail adapté : Entreprises Adaptées (EA) et Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Mais également :

- Des séjours de vacances adaptés organisés par APF Evasion
- Des sessions de formation avec APF Formation.

Ce sont donc 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille qui bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture.

³ L'APF, à l'épreuve de sa dynamique socio-historique : recherche sociologique de Fabrice TRAVERSAZ.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	15/112

Ses trois démarches :

- **Rassembler** les personnes en situation de handicap et leurs familles, les rendre actrices de l'amélioration de leurs conditions de vie et défendre leurs droits.
- **Apporter** un soutien et une aide personnalisée pour qu'elles acquièrent la plus grande autonomie possible, dans un lieu de vie librement choisi.
- **Favoriser** la création d'établissements, de structures et de services adaptés au handicap des enfants, des adolescents et des adultes.

3.2 La charte de l'APF

Le fondement des valeurs de l'association :

« Dans la ligne de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'APF, mouvement de personnes en situation de handicap, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

- ♦ L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou à sa maladie quels qu'ils soient ;
- ♦ En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence. » Charte consultable sur www.opf.asso.fr

3.3 Son projet associatif

L'association s'est dotée d'un projet associatif pour la période **2006 - 2011** « **Acteur et citoyen** » dont les orientations politiques sont les suivantes :

- Lutter contre les discriminations
- Défendre les droits de la personne
- Adapter les services de l'APF aux projets des personnes.
- Affirmer la place des familles et de l'entourage.

En matière d'aide humaine, pour garantir l'équité d'accès à une offre plurielle d'aide humaine, l'APF revendique un certain nombre de principes :

- le libre choix de l'offre
- une offre plurielle garantie, accessible, adaptée et de qualité
- la reconnaissance et le financement intégral de l'ensemble des besoins d'aide humaine
- la réglementation du tarif facturé aux usagers
- le respect du choix du mode de paiement des aides humaines.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	16/112

3.4 L'APF en Pays de la Loire

- 1 Direction Régionale
- 1 Conseil APF de région (représentation politique régionale)
- 5 Délégations Départementales avec une représentation politique des personnes en situation d'handicap (Conseil Départemental)
- Des établissements et services :
 - 1 CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)
 - 4 SESSD (Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile)
 - 2 IEM (Institut d'Education Motrice) pour enfants et adolescents
 - 1 SEM (Section d'Education Motrice)
 - 2 structures d'hébergement diversifié pour adultes
 - 1 SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
 - 1 IEMFP (Institut d'Education Motrice Formation Professionnelle)
 - 2 SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)
 - 1 SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés)
 - 1 SATVA (Service d'Accueil Temporaire de Vacances Adaptées)
 - 1 ESAT (Entreprise et Service d'Aide par le Travail)
 - 1 antenne d'APF formation.

Dont en Mayenne :

- 1 Délégation Départementale avec une représentation politique des personnes en situation d'handicap (Conseil Départemental)
- 1 CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)
- 1 SESSD (Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile)
- 1 IEM (Institut d'Education Motrice) (HANDAS)
- 1 SEM (Section d'Education Motrice)
- 1 structure d'hebergement diversifié pour adultes : le Foyer Thérèse Vohl.

A noter qu'il existe en Mayenne un IEM pour enfants polyhandicapés géré par l'association HANDAS (Handicaps Associés). Cette association a un projet de fusion avec l'APF qui devrait être effectif au 01-01-2011.

 APF Association des Paralésés de France	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	17/112

4 Foyer THERESE VOHL : PRESENTATION

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	18/112

4.1 Missions et valeurs

En lien direct avec le projet associatif « **Acteur et citoyen** », le foyer Thérèse Vohl contribue dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations diversifiées (soins, aides humaines, aides techniques, vie sociale) à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap.

La personne handicapée accueillie est reconnue d'abord comme une personne à part entière, un sujet qui doit rester maître de tout ce qui constitue sa vie et son avenir. Cette éthique constitue le fondement même des valeurs partagées par l'ensemble de l'institution : **respect, promotion, développement de l'autonomie des personnes.**

Cela signifie concrètement que le fonctionnement de l'établissement, les actions entreprises et toutes les prestations offertes concourent effectivement à la mise en œuvre de ces objectifs.

La notion de **respect** est fondamentale dans toute relation, davantage encore dans une relation d'aide. Il en a été largement fait référence dans les groupes de travail mis en place en vue de l'élaboration de ce projet d'établissement.

Le respect est une construction sociale, ce n'est pas une manifestation spontanée. L'altérité, c'est-à-dire considérer l'autre dans sa singularité, nécessite un effort, plus particulièrement vis-à-vis d'hommes et de femmes que leur condition de santé place en situation de dépendance. C'est un souci constant de ne pas prendre du pouvoir en s'appropriant l'espace et le temps personnel de l'autre, là où il peut exprimer et affirmer son existence en tant que sujet, là où il peut s'inscrire dans une communauté humaine.

La notion de **promotion de la personne** découle de celle de respect. Le respect, et donc la considération de la singularité d'une personne, exige qu'elle soit considérée aussi en ce qu'elle pourrait être demain, comme un être humain en devenir. Cette posture implique de croire en l'Autre et en ses possibilités. Lors des échanges en sous-groupes, la notion de promotion a été définie ainsi : « *c'est favoriser, inciter, pousser en avant* ».

Ces deux notions sont au cœur de l'accompagnement pratiqué au foyer Thérèse Vohl, elles fédèrent les liens entre les usagers et le personnel, elles sont le socle de l'éthique affirmée au sein de la structure. Elles s'enracinent dans l'histoire de l'établissement et se sont trouvées renforcées par les orientations de la loi de 2002.

L'actualisation du projet d'établissement a été l'opportunité de les positionner à nouveau comme des valeurs fondamentales.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	19/112

La notion d'autonomie occupe également une place importante, le travail des groupes de salariés aura permis de s'apercevoir à quel point elle était transversale à toutes les thématiques envisagées. **L'autonomie, c'est l'art de gérer ses dépendances à sa propre initiative.** Il existe donc une double entrée dans cette notion, d'un côté la gestion des dépendances fonctionnelles « laisser l'utilisateur faire ce qu'il est capable de faire seul », et de l'autre l'importance des choix individuels, des décisions, des responsabilités. Il s'agit alors du **droit à l'auto-détermination de la personne.**

Le foyer Thérèse Vohl, comme toute organisation humaine est un système d'interactions toujours en tension, toujours en mouvement. L'accompagnement pratiqué est le fruit de négociations et de compromis permanents entre les contraintes de la collectivité, les limites et résistances individuelles et /ou collectives, c'est aussi ce qui en fait sa richesse. Les valeurs affirmées, respect, promotion et développement de l'autonomie de la personne handicapée donnent un cadre conceptuel et éthique auquel chacun peut et doit se référer.

4.2 Historique

A l'origine le Foyer Thérèse Vohl, est conçu pour permettre l'accueil de 61 personnes atteintes de déficience motrice qui trouvent là une réponse à leur problématique d'hébergement. Vingt places ont été réservées dès l'ouverture à un accueil temporaire médicalisé, répondant à des besoins déjà repérés à l'époque, d'aide à l'orientation et de séjours de « convalescence », de « répit », utiles tant aux personnes en situation de handicap qu'à leurs proches.

Ces adultes présentent une déficience motrice avec ou sans troubles neurologiques, cognitifs et psychologiques associés entraînant une dépendance physique matérielle

1976,

Un Foyer de vie de 41 places :

- objectif : assurer un hébergement à proximité du réseau familial avec une aide humaine à la vie quotidienne qui assure une sécurité maximale.

Un centre de repos et de convalescence de 20 places :

- objectif : favoriser le maintien à domicile ou faire face à des difficultés sociales, économiques, psychologiques passagères.



A partir de 1990, le Foyer Thérèse Vohl entre dans une nouvelle dynamique de réflexion et de projet impliquant l'ensemble des usagers et des salariés ; cette démarche aboutit à l'agrément CROSM⁴ (1999) pour la diversification des modes d'accueil.

⁴ Comité Régional d'Organisation Sanitaire et Médico-sociale

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	20/112

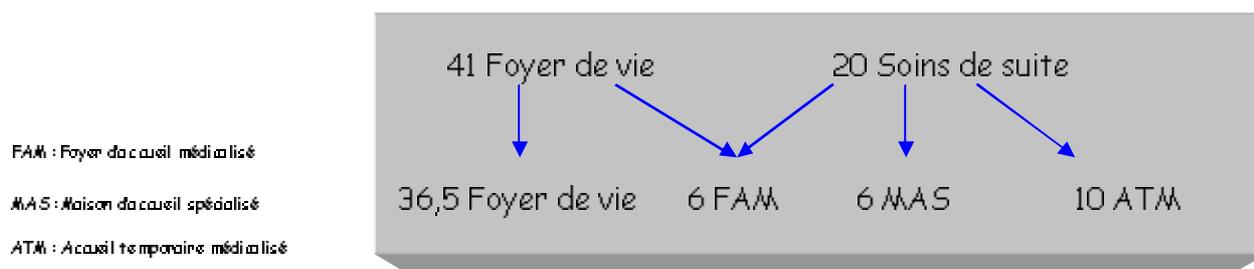
Les objectifs principaux de cette démarche étaient de :

- permettre des parcours diversifiés
- garantir une place pour les personnes les plus dépendantes et vieillissantes
- améliorer le confort individuel et collectif (agrandissement et mise aux normes du bâti) dans le respect du désir de vie le plus indépendant possible
- offrir des alternatives à l'espace collectif en construisant des accompagnements en appartement.



Années 2000⁵, rénovation et extension du site. Parallèlement une démarche de diversification et de personnalisation de la prise en charge se met en place. Ainsi, est créé un service de Préparation à la Vie Autonome (PVA) avec 3 appartements extérieurs. Ce service sera refondu dans l'ensemble des sections du foyer en mars 2009.

De la situation initiale (61 places) nous passons à 58,5 places articulées ainsi :



En 2006, un projet visant à favoriser le développement de l'autonomie au domicile se concrétise par la possibilité offerte aux usagers de vivre dans des appartements extérieurs gérés par le Foyer Thérèse Vohl : appartements de proximité et regroupés.



Janvier 2009 : la section ATM passe du champ du sanitaire au champ du médico-social USAT (unité spécifique d'accueil temporaire) passage CROSMAS novembre 2008



Novembre 2009 : passage en CROSMAS d'un projet de création d'un service SAMSAH (25 places) et SAVS (20 places)

⁵ Il était prévu l'ouverture d'un accueil de jour pour 6 places qui s'est budgétairement transformé en 2002 en 1,5 places de Foyer de vie. De fait, cet accueil de jour ne s'est pas mis en place face aux problèmes posés, entre autre, par la prise en charge des déplacements quotidiens des personnes dans un département rural.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	21/112

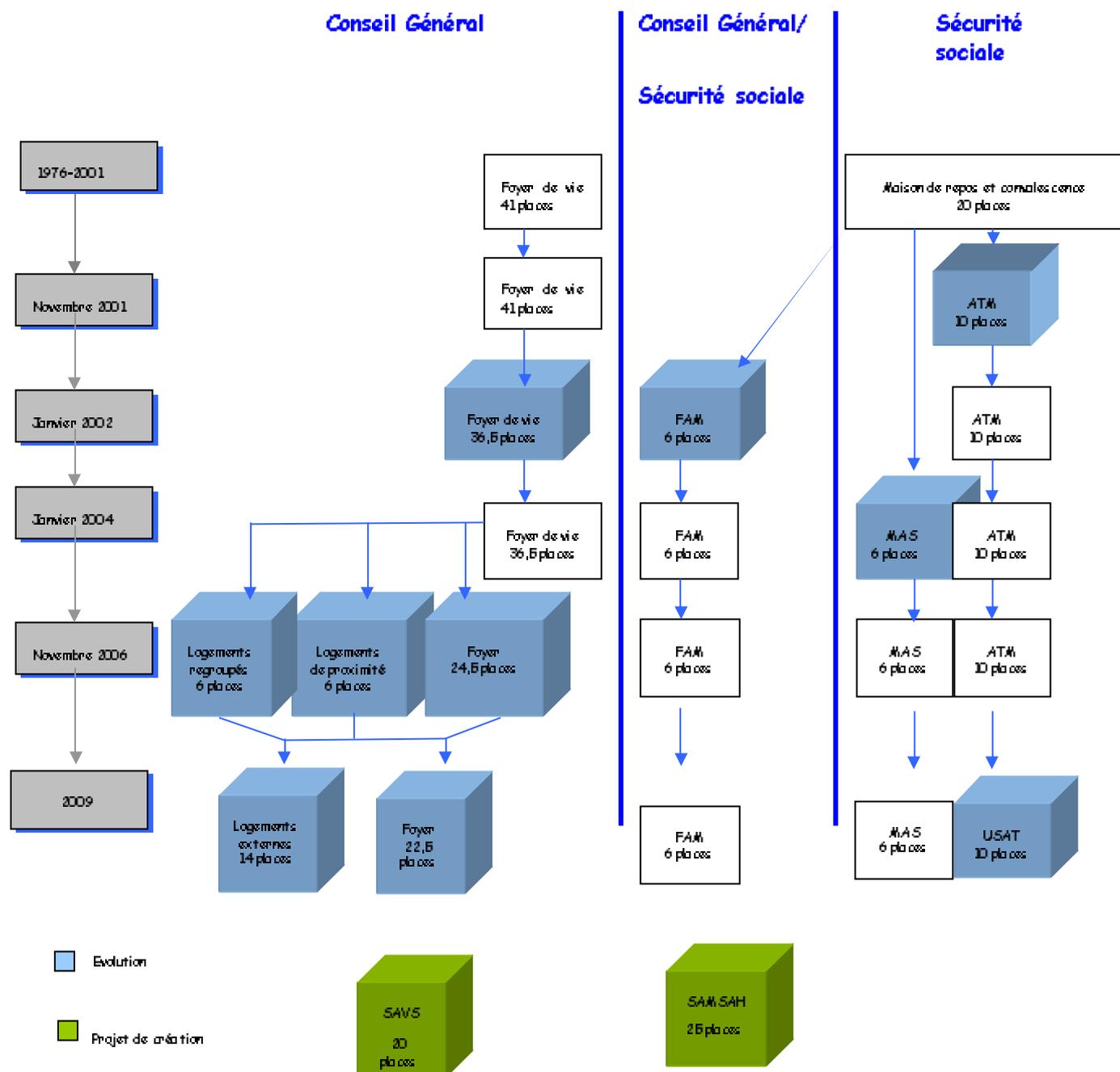
Tableau synoptique

FAM : Foyer d'accueil médicalisé
Temporaire

MAS : Maison d'accueil spécialisée

ATM : Accueil temporaire médicalisé

USAT : Unité Spécifique d'Accueil



Cette volonté d'intensifier sa politique d'accompagnement à domicile afin de répondre aux attentes des usagers souhaitant aller plus loin dans leurs projets était inscrite dans le dernier projet d'établissement.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	22/112

4.3 Cadre juridique et financier

Le foyer Thérèse Vohl est classé comme un ERP du 1^{er} groupe de type « J » en 4^{ème} catégorie. Il compte au nombre des établissements et services mentionnés au 7^o du I de l'article L 312.1 du code de l'action sociale et des familles.

A ce titre, il est reconnu dans :

- **la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale** qui, entre autre, renforce la place des usagers et de leurs familles, actualise et élargit les missions sociales et médico-sociales en intégrant la contractualisation entre professionnels et personnes accueillies.
- **le décret n° 2005-223 du 11 mars 2005** relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

Et tout dernièrement dans :

- **le décret n°2009-322 du 20 mars 2009** relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.

Aujourd'hui, le foyer qui est ouvert 24h/24h, 365jours par an, dispose de quatre agréments :

- Foyer d'Accueil Médicalisé : Décision de la commission plénière du CROSS⁶ du 18/11/1999 - Arrêté n° 2000 - D 449 du 20/11/2000.
- Maison d'Accueil Spécialisé : Décision de la commission plénière du CROSS du 18/11/1999 - Arrêté n° 99 DRA55/1842 du 10/12/1999.
- Foyer de Vie : Arrêté de la Direction de la Solidarité 53 n° 2000 D.S. 145 du 07/04/2000.
- Arrêté N°2008-D-614 du 23 décembre 2008 pour 10 places en établissement d'accueil temporaire pour adultes handicapés.

Cette architecture est le fruit du projet de diversification agréé par le CROSS en formation plénière du 18/11/1999.

La gestion budgétaire, comptable et financière est régie par le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 paru au journal officiel du 24/10/2003.

⁶ Comité Régionale d'Organisation Sanitaire et Sociale

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	23/112

Foyer de Vie :

La capacité du Foyer de Vie est initialement de 35 places auxquelles s'ajoutent 1,5 places issues de la transformation du budget de l'Accueil de Jour comme expliqué page 20.

Le financement de cette section relève du Conseil Général du « domicile de secours » au travers d'un prix de journée calculé sur la base des besoins financiers (frais de structure, masse salariale, amortissement des immobilisations...) nécessaires au fonctionnement, atténués des recettes (Aide Personnalisée au Logement, participations des salariés aux repas...). Le prix de journée résulte de la division de ce calcul par le nombre de journées prévisionnelles établi à 11 990 journées. A titre indicatif, le tarif moyen pour 2009 est de 199,13 € par jour et par usager.

Par ailleurs, chaque usager participe au financement par le reversement d'une partie de ses ressources et revenus des capitaux suivant le niveau et la nature de celles-ci. L'usager conserve un « reste à vivre » au moins égal à 30 % de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).

Foyer d'Accueil Médicalisé :

La capacité du FAM est de 6 places.

La particularité de cet accueil est de bénéficier d'un double financement (d'ailleurs, l'ancienne appellation était Foyer à Double Tarification). La partie hébergement, restauration et vie sociale relève du Conseil Général, la partie soins est du ressort de la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale).

La part de financement incombant au Conseil Général englobe les frais de structure et de fonctionnement ainsi que la masse salariale des personnels assurant les prestations d'hébergement, restauration et vie sociale. Les modalités financières sont strictement identiques à celles du Foyer de Vie. Toutefois, le taux d'occupation basé sur la moyenne des dernières années s'établit à 92%, soit un nombre de journées prévisionnelles de 2 020 journées. Le tarif pour 2009 est de 157,87 € par jour et par usager.

La partie financée par la DDASS couvre les dépenses directes de soins (Suivi médical, médicaments, fournitures médicales,) en rapport avec l'Affection de Longue Durée pour laquelle l'usager est accueilli, ainsi que les salaires et charges des personnels de soins (infirmières, aides-soignantes, kinésithérapeute, ergothérapeute et médecin). Le financement s'effectue par dotation globale appelée forfait soins et non par prix de journée ; ce forfait étant règlementairement considéré comme une recette en atténuation. La dotation globale pour 2009 s'élève à 138 838 €, soit un équivalent par jour de 68,73 €.

Le tarif journalier de cette section est donc pour 2009 de 226,60 €.

Chaque usager participe également dans les mêmes conditions que le Foyer de Vie.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	24/112

Maison d'Accueil Spécialisé :

La capacité agréée pour la MAS est de 6 places, 5 installées.

Bien que relevant du champ médico-social comme les deux accueils précédents, la MAS est sous l'autorité de la DASS. La procédure est également identique aux sections précédentes en ce qui concerne les propositions budgétaires et le compte administratif. Par contre, la facture mensuelle est adressée à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de la Mayenne quelque soit le domicile de secours des usagers. Le prix de journée moyen pour 2009 est de 272,73 € pour 1734 journées prévisionnelles après application d'un taux d'occupation de 95% en référence aux années précédentes.

La participation des usagers se fait au travers d'un forfait journalier fixé par décret à 16,00 € pour 2009.

Unité Spécifique d'Accueil Temporaire :

La capacité agréée pour l'accueil temporaire est de 10 places,

La dénomination de cette section a changé au 1^{er} janvier 2009 avec son passage dans le champ médico-social. Depuis l'ouverture du Foyer Thérèse Vohl en mars 1976, l'Accueil Temporaire Médicalisé (ATM) relevait du champ sanitaire sous l'autorité de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH). L'autorité de contrôle est désormais la DASS, interlocuteur de l'établissement pour la procédure budgétaire et le dépôt du compte administratif. Le financement qui en découle se fait par dotation annuelle versée par douzième par la CPAM de la Mayenne.

La dotation annuelle accordée pour 2009 s'élève à 944 713 €.

Le budget global alloué toutes sections confondues pour 2009 est de 4 359 190 € se décomposant comme suit dans ses grandes lignes :

- Total des charges autorisées : 4 712 266 €
- Recettes en atténuation : 210 353 €
- Reprises de résultats N-2 : 142 722 €.

La masse salariale représente 77% de ce budget, les charges de loyer 7%.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	25/112

Ces différents budgets résultent d'une tension strict du respect de la personne et celui de son projet dans le cadre des enveloppes négociées ; efficacité au meilleur coût !

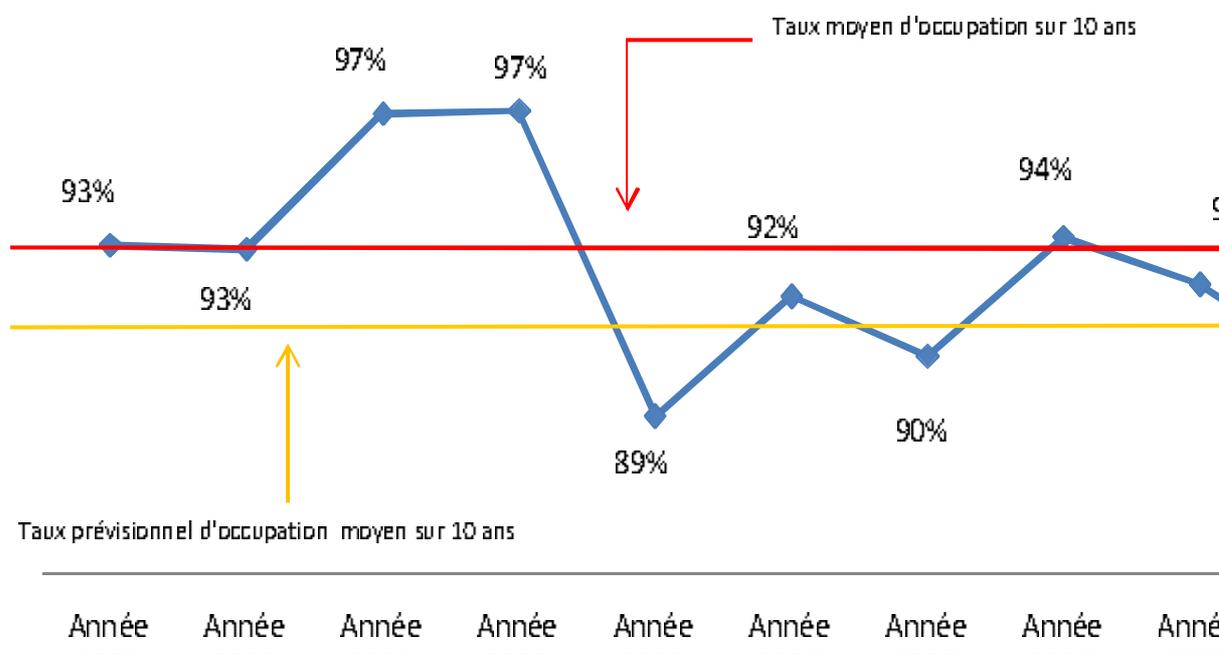
Ceci passe bien sûr par une évaluation régulière de la palette d'offre de service et de son évaluation (adéquation entre le service offert et son coût collectif (qualité/prix).

→ **Les moyens financiers alloués sont donc rigoureusement gérés notamment au travers :**

- o d'un suivi mensuel des réalisations par rapprochement avec le budget
- o d'un regard particulier sur l'utilisation de la masse salariale
- o d'une analyse mensuelle de l'activité par section permettant des actions correctives rapides si nécessaire.

Taux d'occupation

Le taux moyen d'occupation sur ces 10 dernières années est supérieur de + 2% au prévision allant de - 1.77% en 2003 (date d'extension et de rénovation du bâti) à + 5.37%.





Foyer Thérèse Vohl
LAVAL

**PROJET
D'ETABLISSEMENT
2010 - 2015**

Date de création : 29/09/2009

Page 26/112

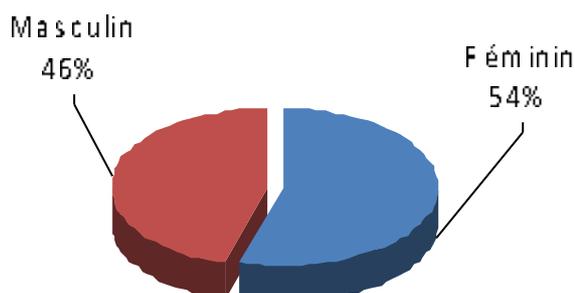
 APF Association des Paralysés de France	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	27/112

5 LA POPULATION ACCUEILLIE

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	28/112

5.1 Typologie

Au 31 décembre 2008⁷, le foyer comptait 46 usagers. Cette répartition par sexe s'est inversée ces dix dernières années puisque en 1998 les femmes ne représentaient que 47.5%.



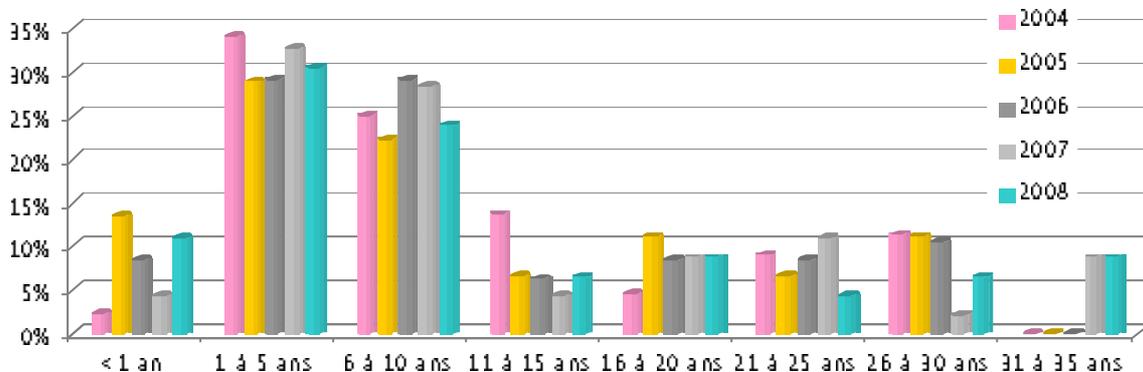
La moyenne d'âge est de 46 ans avec 54% des personnes ayant moins de 50 ans. La population vieillit ; en 1998 cette moyenne était de 41 ans pour 38 en 1991. Ceci vient signifier que le foyer Thérèse Vohl est un lieu de vie où les personnes s'y installent dans la durée.

5.1.1 Ancienneté dans l'établissement : comparatif

Ancienneté dans l'établissement comparaison 1998 et 2008		
	1998	2008
0 à 5 ans	18	19
6 à 10 ans	6	11
11 à 15 ans	4	3
16 à 20 ans	6	4
Plus de 21 ans	6	9

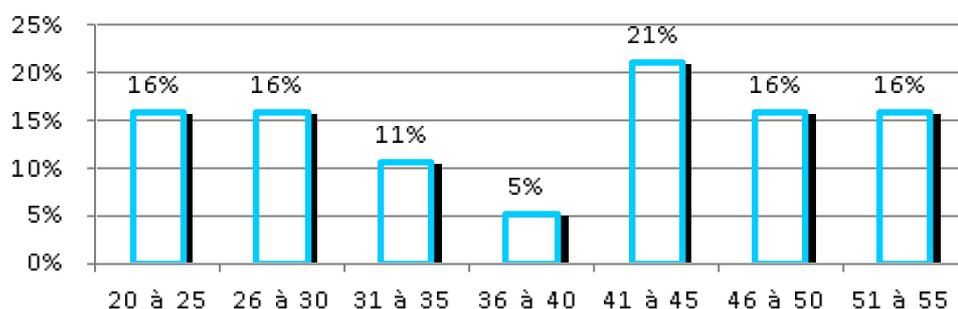
Il est à noter que deux usagers sont présents depuis l'ouverture du foyer

⁷ Cette typologie au 31/12/08 ne concerne pas les personnes reçues en accueil temporaire : 68 personnes reçues pour 82 séjours pour cette même année 2008.

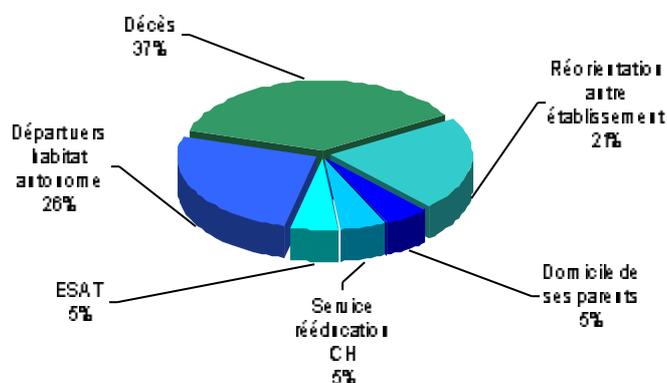


Les entrées sur les cinq dernières années concernent régulièrement des personnes de moins de 30 ans (32%). Ce sont aussi ces personnes venant d'IEA qui quittent l'établissement pour s'installer en appartement autonome après avoir expérimenté et validé la faisabilité de leur projet au Foyer.

5.1.2 Age à l'entrée au foyer de 2004 à 2008



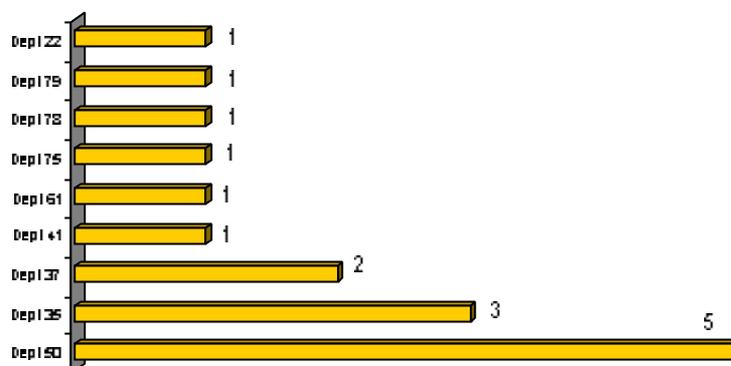
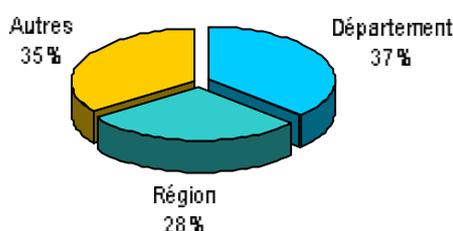
5.1.3 Motif de sortie de 2004 à 2008



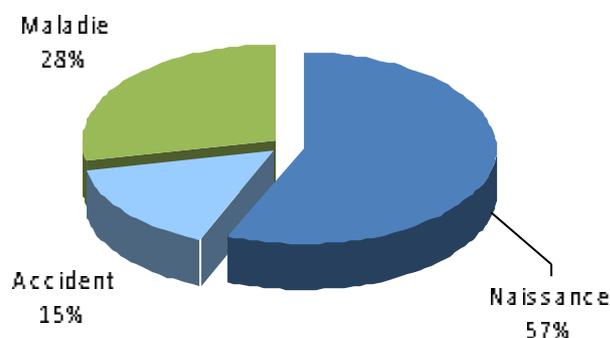
Le motif principal dans les sections médicalisées (FAM-MAS) reste le décès. Par contre, en foyer de vie nous constatons une augmentation sensible des départs vers un habitat autonome (26%) et ce en lien avec la dynamique d'accompagnement des usagers dans leur projet de vie en appartement. Ceci est possible grâce au développement des aides humaines, techniques et financières favorisant le maintien à domicile des personnes en situation de handicap.

5.1.4 Origine géographique

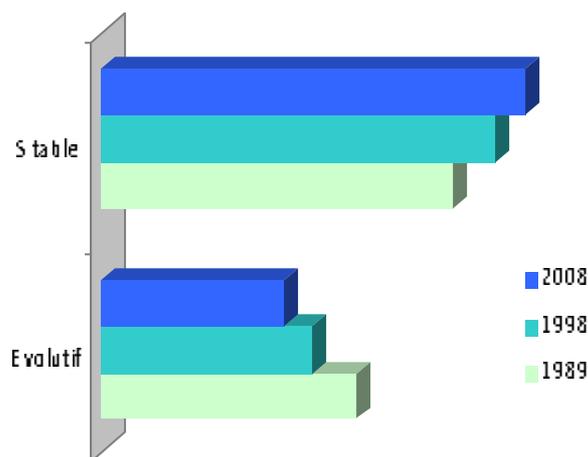
Le foyer Thérèse Vohl s'inscrit clairement comme un établissement régional de proximité avec 65% des personnes accueillies venant de la région (Pays de Loire) dont plus d'un tiers du département de la Mayenne. Pour les 35% restant, nous retrouvons essentiellement les départements limitrophes à la Mayenne non rattachés aux Pays de Loire : la Manche, l'Ille et Vilaine et dans une moindre mesure l'Orne. Les autres situations représentent 15% du total.



5.1.5 Information sur le niveau d'efficiace et troubles associés

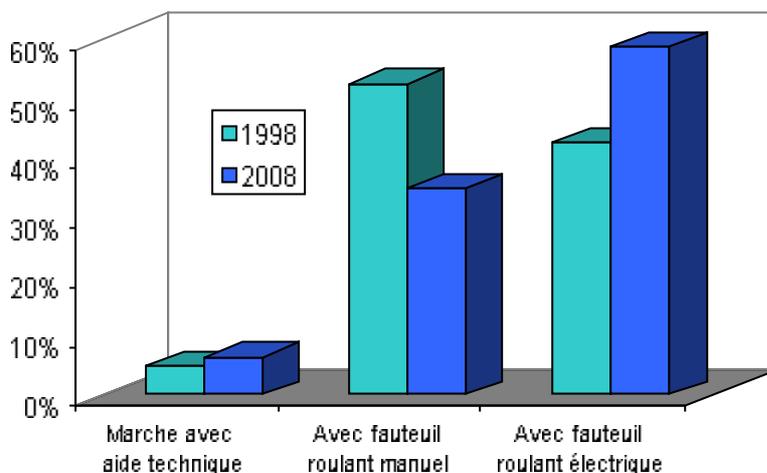


Le handicap reste majoritairement un handicap de naissance. Les situations de handicap liées à la maladie semble régresser tandis que les situations accidentelles restent stables (même taux qu'en 1998).



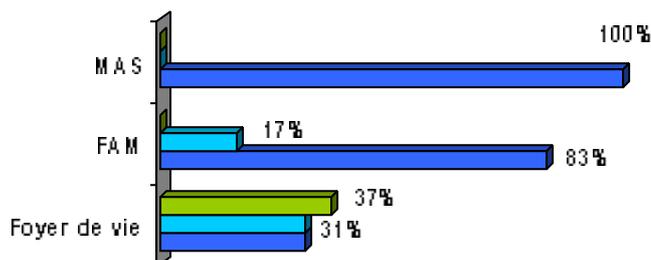
Cette évolution fait que les situations de handicap évolutif sont moins nombreuses que par le passé au profit de situations stabilisées.

Le tableau comparatif entre les années 1989-1998 et 2008 est significatif à cet égard

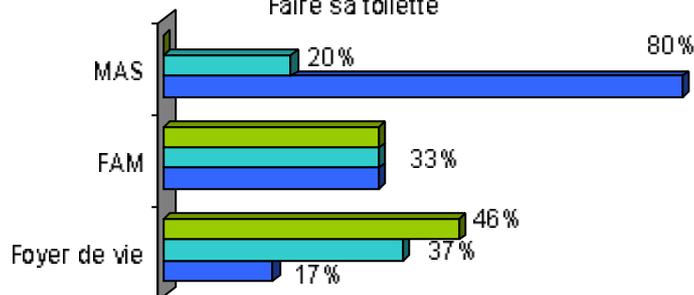


5.1.6 Dépendances dans les actes de la vie quotidienne⁸

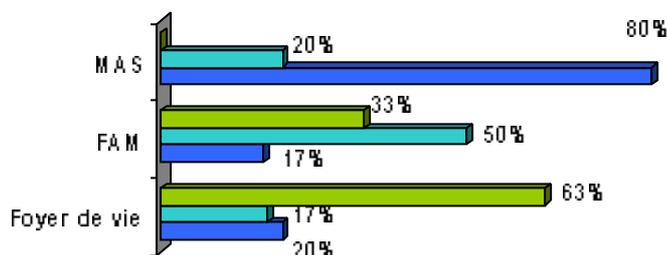
Faire ses transferts



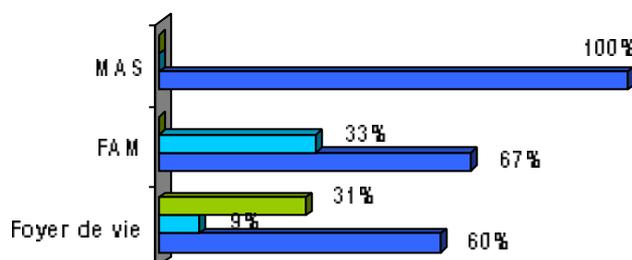
Faire sa toilette



Manger



S'habiller



Légende :

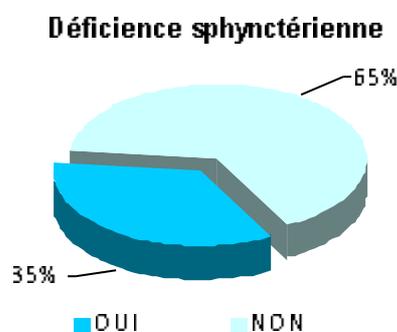


Par ailleurs 30% des personnes présentes au 31 décembre 2008 présentent une déficience importante du langage et/ou de la parole. Ce taux reste constant sur ces dix dernières années.

⁸ Chiffres au 31/12/2008. Les comparatifs avec les années précédentes ne sont pas probants dans la mesure où les sections FAM et MAS sont récentes (2004 pour cette dernière).

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	33/112

Nous notons également une accentuation des cas de déficiences sphinctériennes qui touchent plus d'un usager sur trois ! Cette évolution a une conséquence directe sur la charge de travail.



Le vieillissement et l'aggravation des handicaps sont deux préoccupations majeures pour l'ensemble de la population accueillie ; préoccupations dont nous avons à anticiper les effets et conséquences pour les années à venir.

Le public des foyers a évolué depuis leur création. Aujourd'hui, les possibilités de maintien à domicile sont plus nombreuses. De ce fait, les demandes en foyers concernent plus des personnes en situation de handicap moteur confrontées à des difficultés associées.

Parmi ces difficultés, on peut citer :

- Troubles cognitifs (problèmes de mémoire, de lecture, de compréhension de repérage spatio-temporel,...),
- des limites intellectuelles,
- des carences affectives, éducatives ayant des conséquences sur le comportement social (difficultés dans la relation aux autres, agressivité, irrespect,...),
- des problèmes spécifiques à certains handicaps (cérébro-lésés),
- l'absence plus ou moins grande des normes et valeurs sociales,
- des situations sociales complexes (notion de handicap social).

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	34/112

5.2 La procédure d'admission

La procédure d'admission du foyer Thérèse Vohl vise à évaluer la bonne adéquation entre la demande et les besoins de la personne et nos capacités à y répondre : le profil de la personne correspond-t-il à l'un de nos agréments ? Avons-nous les compétences requises pour offrir toutes les garanties en matière de prestations ?

Le recueil d'information à une candidature préalable se réalise via le dossier APF « Dossier d'Admission Vie Sociale ». Les personnes visées sont les personnes avec handicap moteur prévalant avec des lésions d'origine cérébrales, médullaires, neuromusculaires, osseuses et/ou articulaires.

Par ailleurs, les conditions d'étude d'un dossier d'admission répondent aux critères administratifs et réglementaires classiques :

- o conditions d'âge
- o orientation de la CDAPH (Commission Départementale Autonomie Personne Handicapée)
- o admission à l'aide sociale.

Ces conditions varient selon les agréments (Foyer de vie, FAM, MAS, USAT).

Ces informations ainsi recueillies nous permettent donc d'évaluer nos compétences et nos possibilités d'accueil essentiellement sur deux critères :

- o Dépendance :
 - autonomie fonctionnelle
 - troubles associés.
- o Evaluation de l'état de santé :
 - besoins en soins infirmiers
 - besoins en rééducation
 - besoin en suivi médical spécialisé.

Dans les faits, les personnes admises dans l'une ou l'autre des sections du foyer ont très majoritairement réalisé un ou plusieurs séjours (1 à 3 mois) d'accueil temporaire au foyer.

Cette particularité induit une forte connaissance mutuelle, et permet des décisions éclairées.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	35/112

6 L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	36/112

L'accompagnement médico-social⁹ est une forme de l'intervention sociale qui vise à permettre à la personne d'exercer sa pleine participation sociale au même titre que tous les citoyens. Il s'inscrit dans la logique du droit à compensation individualisée de la personne.

Cette notion de l'accompagnement induit de l'ensemble des professionnels au foyer Thérèse Vohl, quelque soit la section où ils exercent, une posture professionnelle qui requiert entre autre :

- **une alliance avec la personne**

- « comme nécessaire accord entre les personnes, professionnels et usagers permettant une cohérence entre la ou les demande(s) exprimée(s) ou implicite(s) des usagers et les possibilités de réponse des professionnels. Si à lui seul l'intervenant ne détient pas les clés du problème, la contractualisation nécessite un temps de négociation qui présuppose une contradiction entre les points de vue ; il n'y a pas à priori adéquation totale entre la demande de la personne et notre offre de service ! Cette contradiction ne doit pas être contournée mais mise en tension de sorte à faire émerger un point de vue partagé. »¹⁰

- **une attention portée aux aspects implicites en jeu dans la relation**

- l'organisation de l'espace, le port de vêtements professionnels ou non, l'utilisation de matériel pour la réalisation de certains gestes, sont autant de vecteurs d'information sur la place que l'on reconnaît à la personne.

Cette volonté garantit à l'utilisateur, en conformité avec la loi de 2002, le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, dès la conception et la mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé qui le concerne et ce en **codécision**.

Nous lui reconnaissons en cela des connaissances pertinentes à prendre en compte, une expertise et un savoir « profane », y compris techniques, dans l'évaluation de ses propres besoins ou dans l'élaboration des réponses.

⁹ Ces apports sur l'accompagnement médico-social sont tirés du document d'orientation « L'accompagnement médico-social dans les services et structures de l'APF » Janvier 2009 issu du travail d'un groupe de réflexions de directeurs et de conseillers réseau du secteur adulte de l'APF.

¹⁰ L'utilisateur au centre du travail social. Rapport du CSTS ; Edition ENSP, 2007.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	37/112

Pour soutenir cette dynamique dans la mise en œuvre et l'évolution du projet d'accompagnement, nous garantissons notamment à la personne le droit :

- D'exprimer des observations et des requêtes ainsi que son représentant légal :
 - Fiche de réclamation « rose » en lien avec les aspects matériels et « verte » en lien avec les personnes.
- De posséder de par lui son projet personnalisé dans lequel sont définis les objectifs et modalités de son accompagnement :
 - Chaque usager détient deux classeurs dans son logement correspondant à l'accompagnement projet « classeur bleu » et santé « classeur rouge ».
- De la prise en compte de ses éventuelles difficultés cognitives, d'expression, de communication de repérage dans le temps :
 - Utilisation et recherche de moyens de communication adaptée (préparation en amont des interventions orales, pictogrammes, code oui/non,...)
 - Aide à la gestion de l'agenda.
- A être accompagné dans ses décisions par la personne de son choix (personne de confiance, famille, aidants, pair).
- A disposer du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes :
 - Construction conjointe du Plan de Prestations Personnalisées (PPP) avec possibilité d'aménagement (de prestations ou d'horaires) à la demande.
- Au respect de ses choix et de son éventuel refus d'une solution y compris lorsqu'il représente une mise en danger apparente¹¹.
- Au respect de sa dignité, de son intimité, de sa vie privée, de son intégrité et ainsi qu'à son droit à la sécurité :
 - Le logement mis à disposition est identifié (photos et patronymes apposés à la porte des logements) les personnels en règle générale se font connaître avant d'entrer et ne pénètrent pas dans le logement en l'absence de son « locataire »
 - Distribution différenciée du courrier (usagers : facteur ; structure : boîte postale).
- A la confidentialité des informations le concernant :
 - Dossier unique de l'usager informatisé, rappel des bonnes pratiques professionnelles.
- A une information claire de ses droits fondamentaux.

Ces principes et dynamiques sont communs à l'ensemble des sections du foyer Thérèse Vohl.

¹¹ Et ce sans qu'il y ait contradiction avec l'obligation faite aux professionnels de tout mettre en œuvre pour convaincre la personne d'un autre choix et ceci afin de mieux respecter son refus. Ce respect, dans le cadre du suivi médical, est fondamental dans le cadre d'un protocole de soins.

	Foyer Thérèse Vohl L'AVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	38/112

La mise en œuvre de cet accompagnement médico-social se décline avec :

- **le plan de prestations personnalisées**
 - o Description détaillée des prestations résultant du recueil négocié des souhaits de l'utilisateur.
- **le projet d'accompagnement personnalisé**
 - o Projet de vie de l'utilisateur et engagement du foyer sur la manière dont il l'accompagne.

Ceci prend appui sur la notion de « Référence ».

Pour assurer cette mission auprès de l'utilisateur, un référent est nommé. Il est le garant de l'accompagnement médico-social.

Ce dispositif de référence est un dispositif essentiel dès l'entrée de la personne dans l'établissement afin de faciliter son intégration puis de rendre possible l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet individualisé. Interlocuteur privilégié de l'utilisateur et de son entourage, le référent est le garant à ce que les engagements réciproques soient tenus et qu'ils soient bien mis en œuvre.

Pour ce faire, le référent est désigné par le Directeur parmi les soignants diplômés (aides soignantes, infirmières ou aides médico-psychologique) pour une durée souhaitée de 3 ans. Il exerce cette mission en binôme avec un travailleur social de son service.

A minima, une journée par mois est repérée dans le planning de chaque référent pour assurer cette mission.

Pour l'utilisateur, les repères de la mise en œuvre de son projet s'articulent autour de :

- 1) Rencontres entre usager/référent/travailleur social
 - a. Formelles (mensuelles)
 - Avec pour objectifs de :
 1. Permettre la libre expression de chacun
 2. Retracer les événements importants du mois
 3. Vérifier les échéances de la mise en œuvre du projet d'accompagnement
 4. Permettre l'évolution du projet ; faire émerger de nouvelles envies
 - b. Informelles (quotidiennes)
 - Pour assurer un suivi et une interaction permanents entre l'utilisateur le référent et les équipes de l'établissement.
- 2) La mise à jour annuelle où le plan de prestations personnalisées est réévalué.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	39/112

6.1 L'hébergement, la restauration

Les prestations hôtelières sont délivrées par une équipe pluridisciplinaire composée d'agents de lingerie, d'ouvriers d'entretien, de cuisinier, d'agents polyvalents de restauration et d'agents hôteliers. Ils les délivrent avec une préoccupation permanente :

- **de sécurité pour l'utilisateur, les personnels, les partenaires,**
- **de qualité pour garantir un haut niveau de satisfaction des usagers,**
- **de personnalisation et d'adaptation aux souhaits et aux capacités,**

et ce pour participer à la compensation des handicaps des personnes favorisant leur épanouissement dans la vie quotidienne.



	Sécurité	Qualité	Personnalisation/Adaptation
Hébergement	<p>Respect des normes en vigueur (sécurité incendie, sécurité électrique, légionellose...)</p> <p>Formation annuelle des personnels à la sécurité incendie</p> <p>Mise en place cellule de veille sur les risques (matéiovigilance, pharmacovigilance...)</p>	<p>Bâtiment principal rénové entre 2000 et 2003 (travaux à prévoir suite aux dispositions légales sur l'accessibilité)</p> <p>Une excellente relation avec le propriétaire du bâti (Méduane Habitat) permettant l'adaptation des réponses apportées à l'évolution des besoins</p> <p>Dernière visite de la commission de sécurité 14 mars 2008 : avis favorable</p>	<p>Aides techniques pour compenser les difficultés des personnes (ex. motorisation des portes, cordelettes de rappel, télécommandes infrarouges...)</p> <p>Diversification des logements proposés : appartements individuels de proximité et logements regroupés</p>
Aménagement décoration	<p>Vigilance des ouvriers d'entretien aux questions de sécurité au travers de l'aménagement des logements (conseils sur les matériaux et matériels...)</p>	<p>Créer les conditions pour que le foyer soit un « lieu où il fait bon vivre » : décoration des lieux communs,</p>	<p>Possibilité de posséder son mobilier personnel, d'avoir son téléphone, sa domotique...</p> <p>Possibilité de décorer son logement à son goût (revêtements muraux, rideaux, cadres...)</p> <p>Ménage du logement réalisé possiblement par l'utilisateur, avec l'aide d'un personnel en tous les cas pas sans la présence de l'utilisateur (sauf l'entretien réalisé par prestataire extérieur)</p>
Lingerie	<p>Protocoles sur les circuits du linge (ordinaire, contaminé...)</p>	<p>Espace buanderie professionnelle :</p> <p>Prestation « maison » pour tout le linge personnel ou fourni par le foyer (sauf draps)</p> <p>Prestation extérieure pour les autres linges (draps)</p> <p>Espace buanderie familiale :</p> <p>Les usagers qui le souhaitent peuvent y laver et sécher intégralement ou partiellement leur linge en autonomie totale ou partielle après formation adaptée.</p>	<p>Possibilité pour les usagers qui le peuvent et qui le souhaitent de participer à l'entretien de leur linge (collecte, lavage, repassage)</p> <p>Distribution individualisée du linge dans les chambres</p> <p>Prestation extérieure de rattachement</p> <p>Possibilité de menus travaux d'aiguille à l'atelier couture</p>
Restauration	<p>Respect des normes (ex : HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point)</p>	<p>Restauration fabriquée sur place à partir de denrées fraîches et de saison (livraisons quotidiennes)</p> <p>Service à table et à l'assiette</p> <p>Choix entre deux plats</p> <p>Possibilité d'inviter ses amis, sa famille</p>	<p>Adaptation des menus aux goûts, et spécificités culturelles</p> <p>Adaptation de la texture et de la composition en lien avec les décisions médicales et les problèmes de déglutition</p> <p>Liberté des usagers pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre leur petit déjeuner seul en chambre, dans un coin cuisine spécifique ou en salle à manger - organiser un repas en autonomie - participer à des ateliers cuisine.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	41/112

6.2 Accompagnement dans le domaine de la vie quotidienne

6.2.1 Organisation

L'organisation des prestations d'aide à la vie quotidienne au foyer Thérèse Vohl s'effectue selon plusieurs principes :

- Les prestations sont individualisées, adaptées aux capacités de chaque personne pour assurer un confort de vie et une sécurité optimale et contractualisées dans un PPP.
- L'essentiel des interventions est programmé sous forme de rendez-vous.
- Les personnels interviennent séparément ou en binôme selon le besoin pour les : lever, toilette, habillage, mise au fauteuil, prise des repas, mise aux toilettes, ménage quotidien.
- Les prestations d'aide au coucher se composent d'actes liés à l'hygiène, du transfert et de l'installation au lit avec éventuellement une mise aux toilettes. Les usagers se couchent à l'heure qu'ils souhaitent dans une plage horaire négociée.

Cette organisation standard est complétée par des organisations alternatives destinées à faire face à des situations inhabituelles mais qui peuvent survenir plus ou moins fréquemment :

- Demande ponctuelle comme un lever à une heure différente de celle prévue (pour un rendez-vous, une sortie...).
- Sous-effectif imprévu (gestion par auto-remplacement).

La qualité de l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne non seulement concourt au bien-être de la personne mais également à accroître son autonomie et son sentiment de dignité (se sentir respectée, reconnue, entendue et soutenue pour elle-même et dans ses choix).

Il faut donc souligner l'importance :

- de la qualité du travail concret : toilette, prévention, habillage, maquillage, mise au fauteuil, aide aux repas, aide au ménage, aux courses... La gravité des déficiences fait que le moindre détail (prévention cutanée, hygiène, installation) peut avoir des conséquences importantes pour la personne concernée.
- de la manière de faire : c'est au travers des gestes ordinaires de la vie de tous les jours que l'on se construit ou que l'on peut se préparer à faire des choses plus importantes. C'est dire toute l'importance de ces moments où la personne peut exercer une forme de liberté, affirmer des choix, parler, se confier.
- du climat relationnel respectueux dans lequel ces tâches s'effectuent : se vivre comme « objet de soins » ou encore comme « charge de travail » exclut la possibilité pour la personne de penser qu'on la respecte, qu'on l'écoute.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	42/112

6.2.2 Accès aux moyens techniques de compensation

Ils ont trois finalités :

- Tenir compte des progrès de la technologie pour proposer aux personnes des solutions actualisées de moyens techniques de compensation.
- Préserver ou améliorer l'indépendance fonctionnelle réduisant le recours aux aides humaines.
- Faciliter la manutention pour préserver la santé des salariés et la sécurité des usagers.

La déficience motrice entraîne le plus fréquemment une inadaptation de l'environnement au sens le plus large du terme. Aussi, de par la connaissance que nous avons des aspirations des besoins et des contraintes (liées au mode de vie) de la personne, nous recherchons systématiquement avec elle la ou les solutions techniques appropriées :

- Synthèse vocale,
- Fauteuil roulant électrique
- Domotisation, etc...

Nous restons conscients qu'elles sont parfois difficiles à mener en terme de projet de par :

- Ce qu'elles représentent pour la personne, (deuil de certaines capacités)
- Les difficultés techniques à résoudre
- Le coût et la complexité des montages financiers à élaborer.

6.2.3 Accès à la santé et aux soins

Le handicap, du fait de sa gravité, de son évolution possible liée au vieillissement de la personne ou à la pathologie elle-même nécessite souvent une approche médicalisée importante et coordonnée.

Il s'agit, pour nous, de reconnaître en matière d'accompagnement à la santé et aux soins le principe de la prise en compte pour chaque individu :

- de ses besoins universels
- de ses besoins spécifiques.

L'accompagnement à la santé et aux soins se distingue selon les sections :

- FAM-MAS-USAT :
 - délivrance de prestations médicales et paramédicales par des moyens humains internes : médecin, ergothérapeute, infirmières, kinésithérapeute.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	43/112

- Foyer de vie
 - aide à la coordination et à la planification par des moyens humains internes (une infirmière coordinatrice, ergothérapeute) concernant des soins prodigués par des professionnels libéraux.

Ces accompagnements se réalisent dans le plus strict respect des choix de vie de la personne et éventuellement de son refus de soins car la personne demeure souveraine pour tout ce qui touche sa santé.

6.2.4 Accompagnement dans le domaine de la vie sociale

Le dispositif d'animation vie sociale est mis en œuvre et coordonné par la Coordinatrice Animation. Ce dispositif s'articule avec la participation de tous les acteurs : les usagers, leurs proches, leur famille, les bénévoles, les équipes soignantes, les équipes logistiques (restauration, lingerie, ouvriers d'entretien), l'équipe administrative et les intervenants extérieurs.

Cet accompagnement a pour vocation de favoriser le maintien et le développement des rôles sociaux des usagers du foyer. On citera notamment :

- **les activités sportives et corporelles**

Soins esthétique, toucher massage, danse adaptée, piscine, joëlette, handisport¹².

- **les ateliers manuels**

Peinture sur soie, rotin, couture, carton plume, bois flotté, collage serviette

- **les rencontres inter-structures**

Plusieurs services et structures à destinations de personnes en situation de handicap de l'agglomération Lavalloise proposent des temps communs : Atelier percussion, sorties et repas festifs.

- **les sorties**

Elles sont proposées par le foyer Thérèse Vohl ou répondent aux demandes des usagers.

- Culturelles (Les concerts, les spectacles, le cinéma, ...)
- Gastronomiques (Les repas au restaurant)
- Des piques-niques aux beaux jours sont réguliers.

- **les animations festives**

- Le repas des familles, un samedi en juin.
- Le repas avec des bénévoles à l'automne
- Les barbecues extérieurs durant les beaux jours
- Les fêtes du calendrier
- Les bilans des moments forts (vacances, ...)
- Spectacles et manifestations ponctuels par des intervenants extérieurs (artistes, intervenants, écoles, invités...).

¹² Voir annexe n°2

	Foyer Thérèse Vohl L'AVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	44/112

➤ les séjours à thème

Selon les projets :

- o neige (séjour en 2008),
- o séjour au Canada (sous l'impulsion de cinq usagers) octobre 2008.

Et aussi :

- o Des réunions aumôneries au foyer sont proposées les samedis après midi.
- o Lecture du journal, tous les matins de 11h30 à 12h en salle de loisirs, par l'équipe des travailleurs sociaux.
- o Ouverture de la bibliothèque à tous (usagers et personnels) les mercredis tous les 15 jours de 15h à 16h dans la salle de loisirs, la permanence est tenue par un usager. Des lectures à voix haute y sont proposées durant le temps de la permanence.

Cet ensemble d'activités dont le point d'appui reste la demande (en la suscitant, la nourrissant) participe à minimiser les risques de chronicisation et d'atonie sociale.

Ainsi, l'ambition de l'accompagnement réalisé et de favoriser l'intégration sociale, l'exercice de la citoyenneté, le développement de la vie hors structure et sans la structure à chaque fois qu'il y a une attente de l'usager en ce sens.

6.2.5 Expression et participation

Au-delà de la reconnaissance du droit et de l'aptitude des personnes à participer à la définition des modalités d'organisation du foyer leur participation est encouragée et facilitée par des instances de médiation tel que :

- le conseil de la vie sociale
- les groupes de parole
- l'assemblée générale des usagers
- les réunions thématiques

qui permettent une réelle expression démocratique capable d'influer sur les choix de fonctionnement de l'établissement.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	45/112

6.2.5.1 Le conseil de la vie sociale

Bien que la loi du 2 janvier 2002 ne fixe qu'à 2 le nombre minimum de représentants des usagers et que l'association ait élargie cette représentation dans une fourchette de 3 à 7, le CVS du foyer compte 9 membres élus parmi les usagers.

Sont également membres de ce conseil (au 1/1/2009) :

- 1 représentant de l'association gestionnaire (il peut être membre du Conseil départemental de la Mayenne ou membre du conseil d'administration comme actuellement)
- 1 représentant du personnel désigné par le comité d'établissement (CE)
- 1 représentant des familles
- 1 élu local représentant la ville de Laval.

Par ailleurs, une éducatrice spécialisée est détachée pour les travaux du conseil afin d'aider sa présidente à préparer les ordres du jour, les comptes rendus et pouvoir en suivre les travaux. Elle a également pour mission d'accompagner la présidente dans ses déplacements (et ainsi les rendre possible) lors des assemblées du CNU¹³ dont elle est membre élue depuis le début de l'année 2009.

Ce conseil se réunit à minimum trois fois par an. Une forme originale de suivi de ses avis dans les comptes rendus a été mise en place par l'adoption d'un code couleur (rouge, orange, vert¹⁴) accessible à tous.

Le conseil a été à l'initiative de la tenue de cafés citoyens pour inviter l'ensemble des usagers autour d'une thématique particulière.

Les deux derniers sujets abordés :

- les transports adaptés
- la présence des animaux dans le foyer (avec comme invité un chien dressé).

Des membres du CVS sont membres du comité qualité du foyer.

6.2.5.2 Le groupe de parole

Le groupe de parole existe au Foyer depuis 2003. Il a évolué au fil du temps dans sa forme et son contenu. Depuis 2009, ce groupe a lieu une fois par mois, pendant une heure. Il est animé par la psychologue. En moyenne, 8 personnes y participent (usagers du Foyer Thérèse Vohl et personnes accueillies en USAT).

¹³ Le conseil national des usagers (CNU) a été créé par l'association en 2002. Son rôle est de remonter les préoccupations ou aspirations des usagers des structures au conseil d'administration de l'APF et de faire des propositions d'amélioration pour leur permettre d'avoir la meilleure vie possible où qu'ils soient.

¹⁴ Voir annexe n°3

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	46/112

Les thèmes abordés sont proposés par l'animatrice. Toutefois, un point régulier est fait avec les participants afin de recueillir leurs souhaits, propositions.

Les objectifs visés dans ce groupe sont, en tout premier lieu, de :

- faciliter la constitution d'un groupe, la rencontre, la communication entre les personnes, le respect mutuel, l'expression, et la prise de parole.
- prendre conscience de son ressenti, de son point de vue personnel, de sa propre vision, le mettre en mots et l'exprimer devant un groupe.
- relativiser sa propre position par rapport à d'autres, qui peuvent rencontrer des difficultés plus ou moins similaires.
- exprimer les représentations que l'on a du thème, donner la parole à l'expérience personnelle de chacun.

Les supports de médiation proposés sont variés (photos, films, musique...). Ils permettent de contenir, canaliser les appréhensions, les hésitations, les angoisses de chaque membre du groupe (permet de mi-dire, parler de soi en parlant du support proposé).

6.2.5.3 L'assemblée générale des usagers

La tenue d'une assemblée générale mensuelle (le 2^{ème} mercredi de chaque mois) des usagers a été adoptée depuis la création du foyer. En complément des temps de travail du CVS, les champs d'intervention de ces assemblées sont très larges et touchent à tout. Elles sont l'occasion de revenir sur les modalités et règles de fonctionnement et d'en débattre et contribuent ainsi à renforcer la cohésion du groupe. La participation y est régulière (environ 20 personnes), les comptes rendu affichés¹⁵.

6.2.5.4 Les réunions thématiques

Les réunions de préparation de projets, forum vacances et bilan.

Plus globalement, un travail d'écoute et une attention particulière aux demandes sont facilités par une réelle diversité d'échanges et d'expression des usagers : enquêtes de satisfaction, sondage, affichages, réunions thématiques (comité qualité, projet d'établissement, groupes de projet..).

¹⁵ Voir annexe n°4

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	47/112

7 LES MOYENS HUMAINS

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	48/112

7.1 Ethique du management

« Tout être humain a au moins un métier, celui d'être chef de projet de sa propre vie. Si ce métier est mal fait, attention aux dégâts collatéraux sur la société, y compris en coûts économiques et sociaux » Patrick Viveret philosophe conseiller honoraire de la cour des comptes.

Parler d'éthique aujourd'hui est devenu une priorité. La récente crise financière a conduit les hommes politiques et les décideurs économiques à affirmer la nécessité d'une plus forte morale professionnelle, de comportements plus responsables à adopter, en somme de se pencher avec urgence sur l'éthique.

Du grec éthikon : ensemble des principes moraux qui sont à la base du comportement de quelqu'un, l'éthique peut se définir comme la recherche personnelle d'une sagesse de l'action.

Au sein de l'association et du foyer Thérèse Vohl, cette démarche éthique se caractérise par :

- une culture d'expression, et d'écoute
- l'implication des salariés dans la construction des décisions,
- la prise en compte des potentiels créatifs de tous

et ce comme dynamique porteuse de sens et de performance durable. Nous nous référons ici aux travaux de Jacques Nillès, Professeur de philosophie, qui définit ainsi la vertu adaptée au management¹⁶ comme :

Altruisme

Compréhension et prise en compte du collaborateur, de son environnement, de son mode de fonctionnement et de ses objectifs.

Recherche d'une relation équilibrée entre les objectifs de l'organisation et ceux du salarié. Reconnaissance du droit à l'erreur.

Développement des conditions d'un véritable échange.

Justice

Disposition à agir avec constance, de façon équitable, objective et exemplaire.

Faire ce que l'on dit, s'appliquer les règles que l'on édicte.

Gérer les conflits avec équité.

¹⁶ Jean-Jacques Nillès Professeur de philosophie Maître de Conférences en sciences de gestion Université de Savoie In : Analyse de l'éthique dans la prise de décision du manager opérationnel. Etude qualitative et proposition d'une échelle de mesure.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	49/112

Courage

Agir selon ses principes, ses valeurs en toutes circonstances en acceptant les risques pour soi (de déplaire, d'être impopulaire, d'être critiqué).

Assumer ses choix et ses convictions dans un environnement de contrainte.

Capacité à assumer ses responsabilités.

Capacité à sanctionner les hors jeux.

Engagement personnel dans les décisions et les actions.

Prudence

Capacité à comprendre et analyser les situations professionnelles puis à s'y adapter.

Chercher à prendre des décisions pertinentes en fonction du contexte et avec une vision à moyen ou long terme.

Tempérance

Comportements liés aux rôles plus qu'aux sentiments.

Maîtrise de ses impulsions.

Egalité d'humeur et constance dans les appréciations ou les réactions

L'éthique managériale est donc pour nous une affaire de convictions et d'envie de faire et non de théorie car « La grandeur d'un métier est peut-être avant tout, d'unir les Hommes. »¹⁷.

¹⁷ Antoine de Saint Exupéry

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	50/112

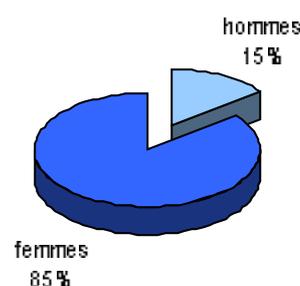
7.2 Les salariés

7.2.1 Données chiffrées

Effectifs au 31 décembre 2009

Effectif total	96
Nombre de CDI (dont 3,80 ETP de travailleurs handicapés)	81
Nombre de CDD	12
Nombre de contrats aidés	3
Effectif mensuel moyen de l'année	113

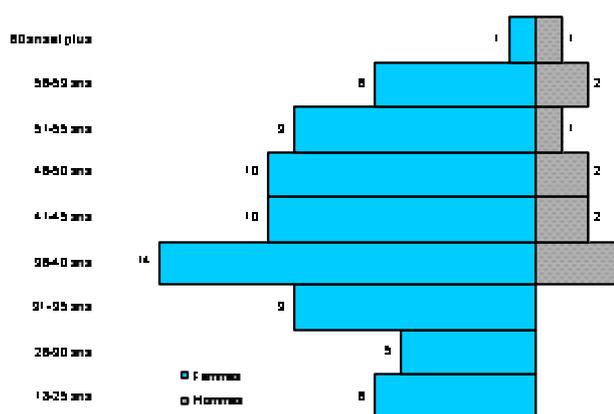
Répartition par sexes



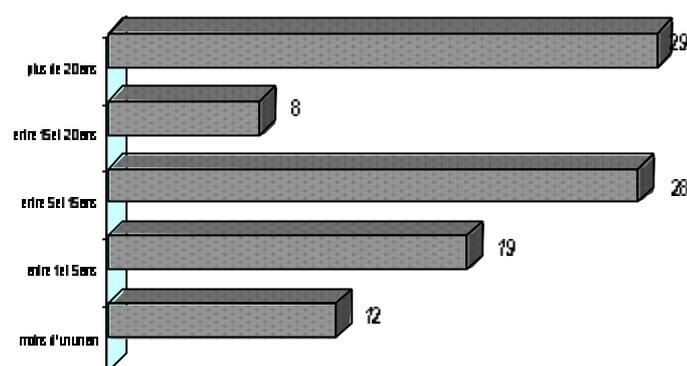
Le taux de féminisation est une des caractéristiques majeures de notre secteur d'activité (ce taux passe à 98% dans les équipes soignantes).

Les équipes du foyer représentent 25 métiers, du soin à la logistique avec une part prépondérante au soin ; tous diplômés dans leur domaine d'activité et ce en lien avec une politique d'embauche exigeante¹⁸ ou bénéficiant d'un accompagnement vers une formation diplômante.

Pyramide des âges



Ancienneté dans le poste



Il y a relativement peu de rotation (turnover) des personnels, traduisant le sentiment de bien-être et d'appartenance que les différentes enquêtes auprès des salariés confirment.

¹⁸ En respect de l'article L 133-6-1 du code de l'action sociale et des familles qui indique qu'« est incapable d'exploiter, de diriger toute structure sociale et médico-sociale, d'y exercer une fonction ou d'être agréée, toute personne condamnée définitivement pour crime ou condamnée pour certains délits portant atteinte à la personne humaine », une vérification de l'absence de telles condamnations est préalable à toute embauche ; les candidats doivent fournir un extrait (bulletin n°3) de leur casier judiciaire.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	51/112

Par ailleurs, même si nous y étions déjà vigilants (les dernières dispositions spécifiques à l'accompagnement des salariés dans leur fin de carrière, que ce soit dans l'accord GPEC¹⁹ signé en novembre 2008 ou l'accord sur l'emploi des seniors en décembre 2009) nous donnons des leviers supplémentaires pour agir :

- contre l'usure professionnelle
- contre la pénibilité au travail qui s'accroît avec l'âge.

7.2.2 Prévisionnel des départs à la retraite

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	0	4	3	4	1	4	1	1	4	1

Dans les conditions d'éligibilité actuelles, un nombre non négligeable (24) de salariés va prendre sa retraite dans les 10 ans à venir rajeunissant ainsi la pyramide des âges. Si l'incidence est positive sur le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et donc sur la masse salariale, il n'en reste pas moins que nous devons être attentifs au maintien de notre culture et de nos savoir-faire en accompagnant spécifiquement les nouveaux salariés dans leurs postes en généralisant la transmission du savoir.

7.2.3 Le travail en pluridisciplinarité

La complexité des situations de handicap et la prise en compte du projet formulé par la personne nécessitent de faire appel à des professionnels de qualifications diverses. Ainsi, au Foyer Thérèse Vohl cohabitent de nombreux professionnels du champ social, du champ sanitaire, mais aussi des cuisiniers, des lingers, sans compter les intervenants extérieurs.

L'établissement est donc organisé en **équipes pluridisciplinaires qualifiées**.

La pluridisciplinarité implique une collaboration, une complémentarité et une solidarité réelles ; la cohérence et un climat de confiance favorisent le partage des informations nécessaires à l'accompagnement personnalisé rendu à chaque usager.

- Une collaboration réelle :
 - réaliser une mission commune en y apportant sa technicité, sa compétence dans le respect des attributions des autres,
 - instaurer un climat de confiance, d'échanges et d'écoute des points de vue.

¹⁹ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	52/112

- Une complémentarité effective par :
 - le respect de la personnalité de chacun avec le souci d'une vision globale de l'utilisateur, pour assurer la coordination des actes, la concertation,
 - des échanges riches autour de la construction des moyens à mettre en œuvre pour permettre aux usagers de réaliser leurs projets.

- Une recherche de cohérence dans les accompagnements au travers :
 - de discussions non conflictuelles et non passionnelles (échanges respectueux) des différents corps de métiers,
 - des décisions prises qui s'appliquent à l'ensemble des intervenants :
 - solidarité dans l'action,
 - parler d'une seule voix (pas de commentaires auprès des usagers),
 - un positionnement professionnel.

Cette organisation implique le respect de certaines règles :

- solidarité, dispositifs de prévention et de règlement des conflits interpersonnels,
- transparence, partage des connaissances.

7.2.4 Les missions confiées

7.2.4.1 Au sein des services

- La mission de Référent assumée par un personnel diplômé.
- Les missions de gestion organisationnelle et matérielle : chaque salarié est en charge par alternance d'une mission particulière liée à la bonne gestion du service où il travaille. Ces missions vont de l'élaboration du planning, à la planification, mise à jour des outils de suivi individuel, de l'approvisionnement en matériel jusqu'au suivi des stagiaires.

7.2.4.2 A destination de l'ensemble de l'établissement

- Les missions d'animation :

La qualité de l'investissement des salariés dans les temps d'animation participe grandement au « bien vivre » ressenti au foyer Thérèse Vohl²⁰.
- Les missions au sein de groupes de travail :

Groupe permanent (COQUA²¹) ou temporaire (lié aux travaux, projet d'établissement,...).

²⁰ « On perçoit des relations respectueuses et chaleureuses entre les professionnels et les usagers » rapport d'audit octobre 2009. Page 9

²¹ Comité Qualité.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	53/112

Par ailleurs, chaque salarié bénéficie d'un(e) :

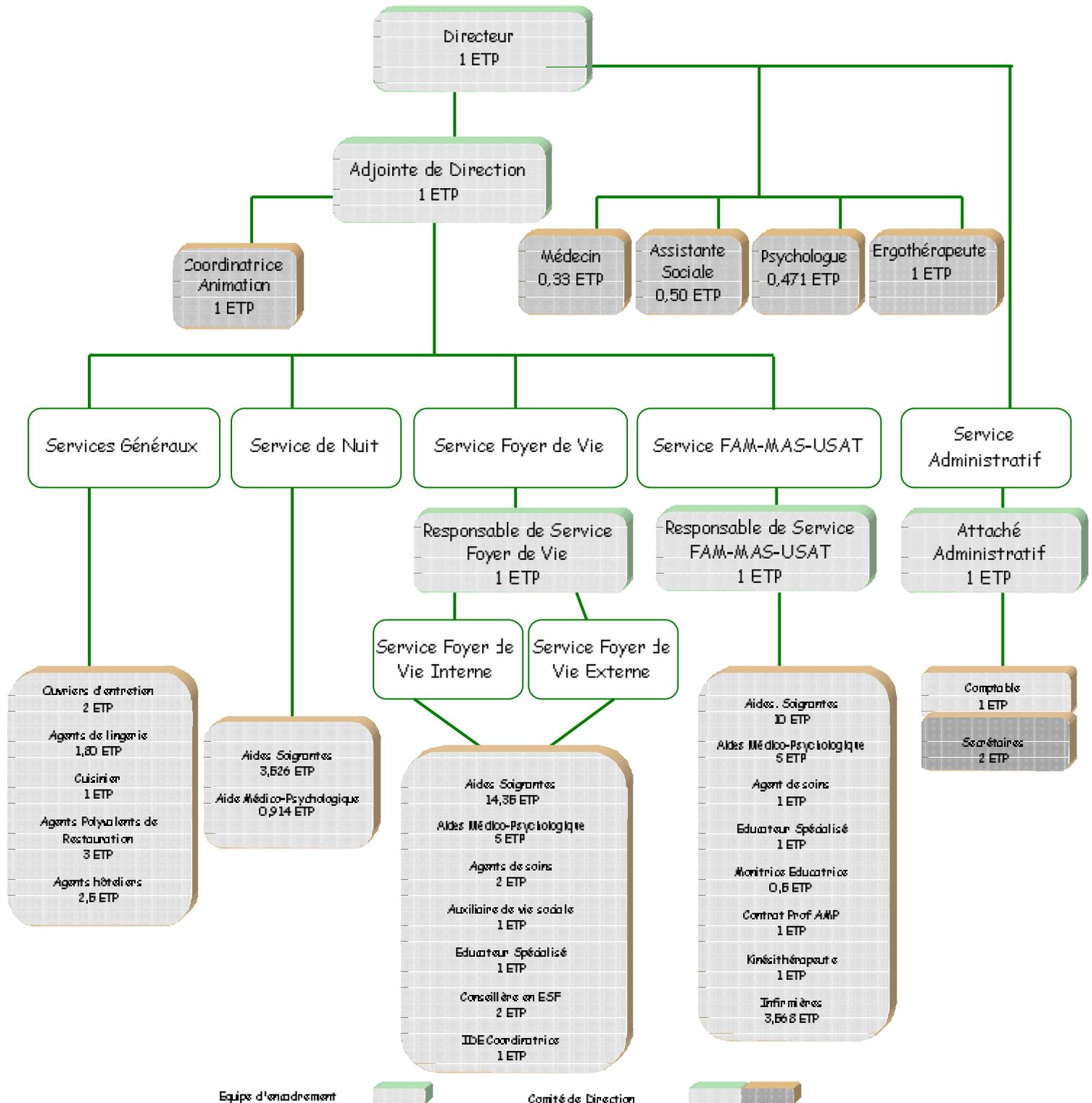
- entretien annuel d'évaluation où sont entre autres déterminés les besoins en formation.
- fiche de fonction consultable sur le réseau informatique qui évolue en fonction des entretiens annuels.
- rotation régulière²² de personnels entre les différents services de l'établissement.
- stage de découverte d'autres services.

Ces deux dernières dispositions renforcent la cohésion des salariés, la cohérence des pratiques et contribuent également à la prévention de l'usure professionnelle.

²² Deux soignants des équipes pluri professionnelles changent d'équipe chaque année.

7.2.5 Organigramme

Au budget 2010, 81 salariés pour 74,5 ETP se répartissent selon l'organigramme suivant :



	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	55/112

7.3 Les bénévoles

Le bénévole est un bienveillant (le Robert).

Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne fournit à titre gratuit une prestation de travail pour une personne, un organisme, une association. Il se distingue de la situation de salariat essentiellement par les critères suivants :

- non perception de rémunération
- pas de lien de subordination.

Au foyer Thérèse Vohl, l'engagement bénévole passe par un « engagement réciproque²³ » qui clarifie la posture de chacun et induit le respect mutuel.

Le bénévolat « Vie sociale » peut prendre quatre formes possibles :

- Etre bénévole dans un lien spécifique à un usager particulier
- Etre bénévole « Vie sociale » pour participer aux animations du foyer : les sorties, les activités du foyer (jeux, activité manuelles, atelier cuisine, vidéo, musicien, peintre, conteurs, piscine...)
- Etre bénévole « SNCF » pour accompagner les personnes en situation de handicap en cas de déplacement en train. Ils apportent de la sécurité pour les voyages. Pour cela, il faut être un ancien salarié de la SNCF (gratuité des transports).
- Etre bénévole aumônerie. Les bénévoles aumôneries accompagnent à la messe à Ste Thérèse le 2ème dimanche matin de chaque mois, proposent des sorties avec le diocèse (Lourdes, ...) et tiennent des rencontres Fraternité tous les mois au foyer.

Ce réseau de bénévoles est une richesse que nous cultivons. En effet, il facilite les rencontres, enrichit, diversifie le lien social et multiplie la possibilité des usagers à ne pas dépendre que de l'organisation du foyer pour les accompagnements extérieurs.

²³ Voir annexe n°5

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	56/112

En 2009, nous comptons **64 bénévoles actifs** répartis ainsi :

Type de bénévoles	Nombre	Dont couples	Nouveaux bénévoles en 2009	Actions
Lien spécifique avec un usager particulier	6			
Vie Sociale	27	4	9 Anciens salariés et stagiaires, préparation aux écoles d'éducateur spécialisé ou Moniteur éducateur, demandeurs d'emplois.	Pour les activités manuelles, piscine, les sorties, la Joélette...
SNCF	18	7	5 (suite à deux annonces parues dans des magazines spécialisés SNCF.)	Trajet train et voiture pour les départs en vacances et pour certains participation aux animations vie sociale
Aumônerie	7	1		
Association	6		1	Madagascar, Joélette, 4X4 et voitures anciennes, Observatoire Populaire de Laval, Arts et traditions de la Mayenne, JALMAV ²⁴
Arrêt en 2009	17			Causes : déménagement, reprise d'activité, non renouvellement du contact.

Le plus jeune bénévole a 16 ans, et le plus ancien a 88 ans.

²⁴ Jusqu'À La Mort Accompagner la Vie.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	57/112

Afin d'informer les bénévoles des évolutions institutionnelles et des informations spécifiques liées à leur statut, il a été récemment lancé :

- une lettre d'information pour les bénévoles (2 fois l'année)
- La tenue d'une Assemblée Générale annuelle pour forger une identité du bénévolat au foyer.

Par ailleurs, les bénévoles sont accompagnés dans des temps de formation spécifiques pour sécuriser leur présence auprès des usagers, par exemple :

- l'utilisation des fauteuils roulants (ergothérapeute)
- la conduite des minibus (auto-école)
- l'attache des fauteuils dans les véhicules du foyer (ouvriers d'entretien).

La coordinatrice de l'animation du foyer est missionnée pour maintenir cette dynamique et pour être l'interlocutrice repérée facilitant l'intégration et le positionnement des bénévoles.



Foyer Thérèse Vohl
LAVAL

**PROJET D'ETABLISSEMENT
2010 - 2015**

Date de création :	29/09/2009
Page	58/112

 APF Association des Paralysés de France	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	59/112

8 LES MOYENS TECHNIQUES

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	60/112

8.1 Outils contractuels auprès des usagers

➤ **Le contrat de séjour et avenants au contrat de séjour**

Il fixe les conditions générales du séjour des usagers. Les avenants ont pour objectif de contractualiser avec l'usager la recherche de solutions lorsqu'il y a une mise en danger avérée (santé, sécurité routière, gestion budgétaire).

A l'admission il est remis à chaque usager :

- Les documents de la loi du 2 janvier 2002
 - Livret d'accueil
 - Charte des droits et libertés des personnes accueillies
 - Règlement de fonctionnement
- Des documents associatifs
 - Charte des usagers des structures d'hébergement APF
 - Charte APF

➤ **Le plan de prestations personnalisées**

Il détaille les prestations délivrées aux usagers par l'établissement.

➤ **Le projet d'accompagnement personnalisé**

Il a pour ambition de donner du sens au séjour de chaque personne accueillie.

➤ **Le dossier de l'usager**

Chaque personne bénéficie :

- d'un dossier informatisé avec accès sécurisé
- d'un dossier « papier » sous la forme de deux classeurs déposés dans son logement.

a. Administratif et accompagnement (classeur bleu)

Ce dossier regroupe les informations concernant la situation administrative de l'usager. Il est tenu à jour par l'usager lui-même et les personnes assurant l'accompagnement :

- Référent,
- Travailleurs sociaux (Assistante sociale, Conseillères ESF, Educatrices spécialisées, Monitrice éducatrice)
- Ergothérapeute.

Mais, tout salarié intervenant auprès d'un usager est appelé à noter ses actions dans ce classeur.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	61/112

b. Santé (classeur rouge)

Ce dossier regroupe l'ensemble des données médicales concernant l'usager.

Il est tenu à jour par l'usager lui-même et les personnes assurant l'accompagnement :

- o Médecins
- o Infirmière
- o Ergothérapeute.

Pour garantir la sécurité et la pérennité des documents :

- un double papier est entreposé au secrétariat pour le dossier administratif.
- Le médecin des sections médicalisées conserve dans son bureau les originaux du dossier médical de chaque usager.

8.2 Les écrits professionnels

Les écrits sont présents à tous les niveaux :

- Liés à l'usager : contrat de séjour, livret d'accueil, projet personnalisé, rapport, synthèse, dossier de l'usager.
- Administratifs : ils couvrent tous les champs du fonctionnement et de l'organisation de l'établissement : notes d'information, livret d'accueil, contrats de travail, planning, protocoles, compte rendus de réunions, correspondance...

Nous avons le souci permanent que nos modalités d'organisation des écrits et de leur diffusion répondent à plusieurs exigences qui garantissent :

- La stricte confidentialité (dossier des usagers et des salariés gardés sous clés)
- L'accès aux informations
- La traçabilité pour pouvoir rendre des comptes (protocole d'enregistrement des écrits).

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	62/112

8.3 Les outils de communication

Le foyer s'est équipé d'un réseau informatique sécurisé (30 postes) facilitant le travail au quotidien des salariés et des équipes. Ce réseau est sécurisé par un accès spécifique à chaque profession et des mots de passe (session individuelle ou collective).

Pour les équipes :

- **Un ordinateur dans le bureau de chaque service** qui permet de :
 - Gérer le dossier administratif et médical et paramédical logiciel utilisé : PSI²⁵
 - Consulter les plannings ; logiciel utilisé : GESPER²⁶
 - Rédiger des comptes-rendus de réunion
 - Utiliser les documents de travail de référence : Boîte à outils
 - Et par le biais de la messagerie interne Outlook :
 - Faire des transmissions
 - Envoyer et de recevoir des messages
 - Fixer des rendez-vous interprofessionnels.

- **Les cahiers ou classeurs de transmissions**

Dans le bureau, ils permettent de faire différentes transmissions entre professionnels.

8.4 Les réunions

La définition des réunions vise à clarifier les conditions internes de coordination, de communication et de régulation. L'organisation retenue au foyer Thérèse Vohl tend à favoriser l'efficacité et la qualité des projets d'accompagnement.

Pour ce faire, ce dispositif garantit :

- La différenciation des fonctions
- Des objectifs et missions de chaque service
- L'unité et la cohérence institutionnelle.

Les passages de relais (transmissions) sont journaliers et permettent (entre les équipes de nuit et de jour, entre les équipes du matin et celles du soir) un passage de l'information entre professionnels qui se succèdent au fil de la journée.

Les règles de confidentialité sont partagées par tous les acteurs.

²⁵ Projet de Soins Informatisé.

²⁶ Gestion de Personnels.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	63/112

Animées par les responsables de service concernés, elles s'inscrivent dans la dimension technique et opérationnelle ; elles permettent la coordination fonctionnelle propre à chaque service. La confidentialité des éléments discutés concernant les résidents est une règle

Elles portent sur :

- Les modalités de prise en charge des usagers et d'organisation des services (réunion d'équipe pour les services FAM-MAS-USAT et Foyer de vie, elles sont hebdomadaires et durent 1h00). Ces temps permettent de nourrir la réflexion sur les règles communes d'intervention et d'accorder les pratiques.
- Une approche pluridisciplinaire (au-delà de l'équipe de soignants se joignent à ce temps de travail l'ergothérapeute, l'assistante sociale, la psychologue, une secrétaire, la coordinatrice animation) pour répondre à des questionnements plus spécifiques concernant les projets des usagers (réunion élargie pour les services FAM-MAS-USAT et Foyer de vie, elles sont mensuelles et durent 2h).
- Une prise en charge particulière (soins, éducatifs,...) ou la mise à jour annuelle du projet personnalisé (à la demande dès que le besoin s'en fait sentir).
- L'organisation d'un pôle spécifique :
 - Réunion bi-mensuelle :
 - Service administratif.
 - Réunion mensuelle :
 - Service généraux (restauration - entretien)
 - Infirmières.
 - Réunion trimestrielle
 - Veilleuses.

8.5 L'analyse de la pratique et supervision

8.5.1 Pour les salariés

Rencontre mensuelle (1h30) d'analyse de la pratique pour deux groupes (2 x 9 personnes), elle est menée par un praticien psychologue extérieur au Foyer en dehors de toute présence hiérarchique.

8.5.2 Pour la psychologue

Depuis de nombreuses années, les six psychologues des structures APF et HANDAS de la Mayenne ont constitué un groupe de travail de supervision (3H00 tous les deux mois, praticien extérieur, coût mutualisé), afin d'échanger sur leurs pratiques.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	64/112

8.5.3 Pour l'équipe d'encadrement

Rencontre mensuelle (1h30) de supervision avec un praticien psychanalyste extérieur au foyer.

Les objectifs de ces temps d'analyse de la pratique et de supervision, quelques soient les professionnels concernés, sont de permettre :

- une réflexion sur les pratiques professionnelles et les mécanismes en œuvre
- d'analyser les implications émotionnelles et les ressentis dans les différentes situations exposées
- de travailler sur une prise de distance nécessaire
- la promotion d'une réflexion éthique²⁷.

Ces temps participent à l'élaboration de pratiques professionnelles bien-traitantes.

« La bientraitance est une culture (du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité) inspirant les actions individuelles et les relations au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant à l'esprit le risque de maltraitance »²⁸.

8.6 L'assemblée générale des salariés

Elle est animée par le binôme de direction. Une assemblée générale des salariés (2 heures) est organisée deux fois par an. Ces temps sont conçus comme des temps d'information (associatives, budgétaires, projets, évolution législative..). Ces rencontres sont autant d'occasions pour débattre ensemble du sens des missions de chacun.

8.7 Les réunions du comité de direction

Les décisions prises dans un établissement médicosocial tel le foyer Thérèse Vohl, de par leurs natures et leurs champs d'application les rendent de plus en plus complexes et interdépendantes ; ainsi leurs choix ne peuvent résulter que d'une élaboration concertée suite à un processus de réflexion collective.

Le directeur doit « garantir la pertinence de la mise en œuvre des projets ainsi que de la qualité des actions menées par la structure et ceci dans le cadre des valeurs et des orientations données par l'APF et la réglementation en vigueur »²⁹.

Pour cela, autour d'un binôme (directeur/adjointe de direction) aux missions réaffirmées, l'organisation mise en place a pour ambition d'encourager l'expression et l'échange d'idées, de fédérer les acteurs, de conduire à la co-construction de projet.

²⁷ le philosophe André Comte-Sporville distingue l'ordre moral de l'ordre éthique. Pour lui, la morale est ce que l'on fait par devoir (en mettant en œuvre la volonté) et l'éthique est tout ce que l'on fait par amour (en mettant en œuvre les sentiments).

²⁸ Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. ANESM juillet 2008.

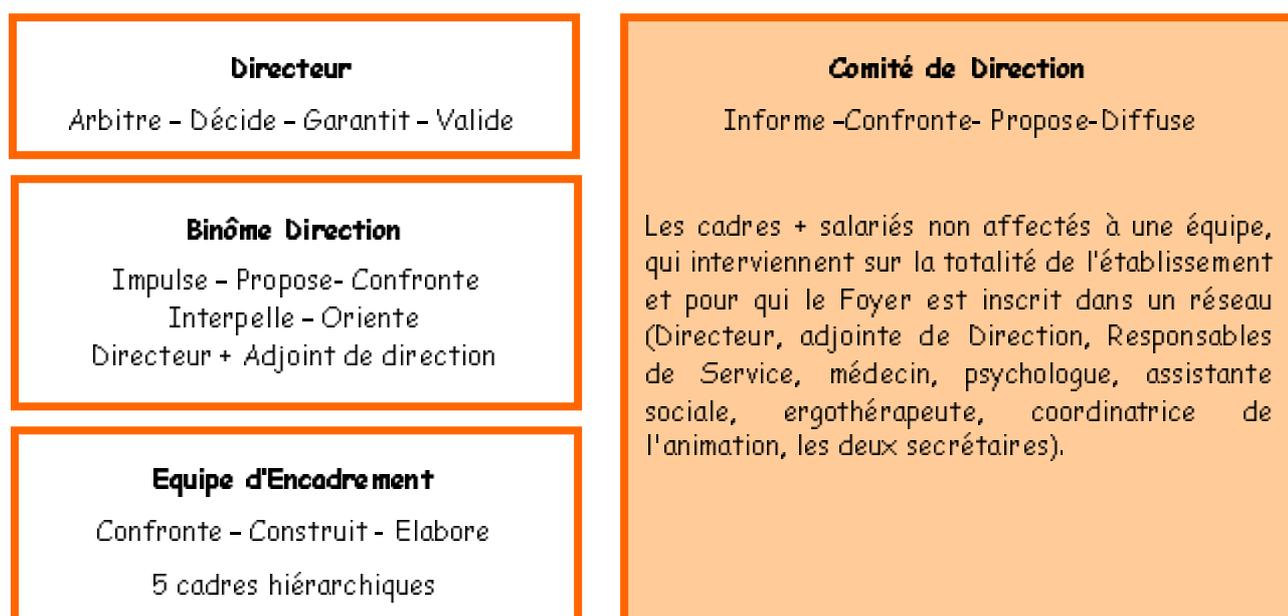
²⁹ Extrait du document unique de délégation de pouvoir du directeur général au directeur de structure.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	65/112

Ce temps commun permet :

- o d'envisager la meilleure réalité possible
- o d'apprécier les options qui sont devant nous
- o de décider laquelle choisir puis la mettre en œuvre.

8.8 Organisation pratique



Les groupes de travail

- > des groupes connus et identifiés
- > un pilote repéré
- > rendu compte du débat interne au Comité de Direction

Cellules de veille	
COQUA	CVR
<ul style="list-style-type: none"> > Veille par rapport aux documents structurels > Communique et diffuse la culture qualité de l'APF et son référentiel, les recommandations de l'ANESM, prépare les évaluations (interne et externe). 	<ul style="list-style-type: none"> > Veille à la sécurité des personnes (usagers et salariés) et des matériels.

8.8.1 Le Comité de Direction

Il se réunit deux fois par mois, le lundi de 10h30 à 12h30 ; si besoin, selon l'actualité, la fréquence peut être augmentée.

L'ordre du jour est fixé en amont. Un compte rendu écrit est réalisé et diffusé à l'ensemble de l'établissement.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	66/112

8.8.2 L'équipe d'encadrement

Elle se réunit deux fois par mois. Ces rencontres ne donnent pas lieu à un compte-rendu écrit.

Cette organisation permet de placer la prise de décision dans un nécessaire rapport au temps et d'écartier les risques liés aux prises de décision dans l'urgence et l'immédiateté ; et elle permet la réactivité, légitime les décisions prises par le directeur et facilite son rôle d'arbitrage à l'interface entre les actions et leurs sens.

8.8.3 La formation professionnelle

La qualification de l'ensemble des salariés, le maintien et l'accroissement de leurs compétences constituent un enjeu majeur pour le maintien de la qualité et de l'efficacité de nos missions.

En effet, nos compétences doivent évoluer conjointement à l'évolution des besoins des personnes accueillies au sein de l'établissement, à la prise en compte de demandes nouvelles à la législation et à l'évolution de notre environnement.

Le plan de formation est donc pour nous un outil primordial dans la dynamique d'accompagnement notamment en ce qui concerne la gestion des risques de maltraitance et de leur prévention. Ainsi l'ensemble des personnels a bénéficié de modules de formation spécifique (3 jours) et le plan de formation est annuellement mobilisé sur ces questions. « Un processus de formation qualifiante, traduite annuellement dans les plans de formation, doit permettre tout au long de la vie professionnelle au personnel d'être apte à accompagner les personnes vulnérables et à les aider dans leurs difficultés selon les problématiques professionnelle »³⁰.

8.8.4 Comité qualité et évaluation

L'association depuis 1998 a mis en place une « démarche d'amélioration continue de la qualité » et a construit un référentiel comme base de l'auto-évaluation et de l'audit effectué dans chaque structure.

Le foyer est inscrit dans cette démarche depuis le début de son développement (2001) et avait alors vécu la procédure d'accréditation (article L 6113-4 du Code de Santé Publique) en 2003 propre au secteur sanitaire pour la section « Accueil Temporaire Médicalisé » relevant de l'ARH³¹.

Depuis le 01/01/2009, cette section est devenue médico-sociale et est donc soumise à l'évaluation interne et l'évaluation externe comme pour les autres types d'accueil de la structure.

Nous avons réalisé notre premier audit interne en octobre 2008.³²

³⁰ Guide de bonnes pratiques à l'usage des structures pour LA PREVENTION, LE REPERAGE ET LE TRAITEMENT DE LA MALTRAITANCE : APF Mars 2008.

³¹ Agence Régionale de l'Hospitalisation.

³² Voir annexe 6

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	67/112

Un comité qualité permanent est constitué ; il est animé par une référente qualité nommée par le directeur. Sans pouvoir décisionnel, son rôle est d'être une veille permanente de la démarche dans le quotidien de la structure. Il constitue ainsi une ressource de l'établissement en maintenant la culture de l'amélioration permanente de la qualité dont le champ embrasse tant la structure que les personnes.

➤ **Ce comité est pluridisciplinaire et se compose outre du directeur et de la référente qualité de 4 usagers permanents couvrant toutes les sections du foyer, de 12 salariés (6 titulaires, 6 suppléants).**

Ce comité élabore un Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ) à partir des thèmes prioritaires issus :

- De la réglementation en vigueur (loi du 02/01/2002 - loi du 11/02/2005)
- Des orientations et référentiels associatifs
- Du projet d'établissement et des projets de services
- Des résultats des évaluations internes et externes
- Des recommandations de l'ANESM (Agence Nationale de L'Evaluation et de la Qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

Le comité qualité planifie le PAQ et le propose au directeur pour approbation.

Des groupes de travail peuvent être constitués au cours de l'année ayant pour missions :

- D'élaborer des améliorations concrètes, applicables par les acteurs de la structure
- De rédiger les procédures, les modes opératoires, les formulaires
- De proposer les modalités d'évaluation (indicateurs, périodicité...)
- De renseigner les outils d'évaluation : outils contractuels et ponctuels avec les usagers.

Ces groupes permettent de maintenir les interrogations en « tension » et évite la dérive d'une « réponse une fois pour toute ».

8.8.5 Comité de vigilance sur les risques

Le CVR se réunit au moins deux fois par an.

Il a pour mission principale de veiller à la sécurité des personnes (usagers et salariés) et des matériels.

Ses domaines d'applications sont les suivants :

- Hygiène de base : évènements indésirables et réclamations des usagers.
- Maîtrise du risque infectieux : gestion de l'environnement (grippe aviaire, contrôle de la légionelle).
- Matériorvigilance : évaluation des risques professionnels (sauf gestion du document unique).
- Pharmacovigilance.

	Foyer Thérèse Vohl L'AVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	68/112

Il a pour rôle de :

- Définir des représentants des différents services au sein de ce comité afin de faire le lien entre le personnel sur le terrain et les actions à mettre en place quant il y a lieu et ainsi de mobiliser rapidement les professionnels
- Prendre en compte les informations transmises par la DASS, l'APLEIN.
- Mettre en place les mesures réglementaires
- Valider les fiches techniques, procédures
- Rédiger, mettre à jour les fiches techniques, les procédures
- Coordonner :
 - Les actions de surveillance (organisation du recueil et du traitement des données de la surveillance)
 - Les actions de prévention et de conseil
 - La formation et l'information des professionnels et des usagers
- Définir un programme d'actions annuel
- Rédiger un rapport d'activités annuel
- Organiser les évaluations (ex. : prélèvements ponctuels) sur toutes les sections (FAM/MAS/USAT/FDV interne/FDV externe).

 Association des Paralysés de France	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	69/112

9 LES MOYENS MATERIELS

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	70/112

Le parc immobilier du foyer Thérèse Vohl a évolué au fil de son histoire et de ses projets d'établissement. A partir du bâtiment d'origine, l'établissement développe aujourd'hui son activité sur quatre sites :

- Le foyer « historique » situé 26 rue Jean de Sèze³³
- Cinq logements de proximité aux 4 et 6 rue Jean de Sèze, à portée immédiate du site principal
- Un ensemble de six logements regroupés, à 500 mètres environ
- Trois logements de proximité implantés dans le quartier Murat à 500 mètres.

Ceci permet d'offrir des alternatives au seul collectif et une réelle possibilité d'alternance (aller-retour) entre un mode hébergement collectif et un mode d'hébergement individuel et ce pour respecter l'évolution des projets de vie et/ou des pathologies:

L'ensemble de ces sites bénéficie d'une situation privilégiée dans la ville :

- ils sont « proches de tout », desservis par les transports en commun (lignes de bus régulières, service HANDITUL) :
 - proches d'un des deux centres commerciaux majeurs de la ville (Centre Commerciale LA MAYENNE à 5mn en véhicule, 15mn en fauteuil roulant électrique),
 - proches du centre ville (Mairie à 10mn en véhicule, 30mn en fauteuil roulant électrique).

Le Foyer Thérèse Vohl n'est pas propriétaire de ses locaux. Il en est locataire auprès de MEDUANE HABITAT, seul propriétaire pour tous les locaux utilisés par le foyer, tous sites confondus.

Depuis toujours, la qualité des relations entretenues avec le bailleur a constitué un support essentiel au développement des projets de l'établissement.

9.1 Hébergement

9.1.1 L'hébergement collectif

Le bâtiment a évolué au cours des années. A sa livraison en 1976, il avait la forme d'une étoile à trois branches sur 4 niveaux (sous-sol, RDC, 1^{er} et 2^e étage). Il proposait à chaque usager une chambre individuelle de 15 m² avec un lavabo, ce qui constituait un standard de confort élevé pour l'époque dans une structure d'hébergement collectif.

En 1990, un premier programme de travaux consiste essentiellement en une amélioration des performances énergétiques du bâtiment, isolation par l'extérieur, remplacement des huisseries pour du double vitrage PVC. On améliore aussi les conditions de restauration en agrandissant la cuisine et la salle à manger collective, nettement trop petites.

³³ Voir annexe 7

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	71/112

Entre 2000 et 2003, construction d'une nouvelle aile (D), d'un nouvel atrium (Y) et de logements pouvant accueillir des couples (E), faisant passer le standard du confort individuel à 25/30m², avec des WC et un espace douche individuels.

Cette extension porte la surface du bâtiment à 4600 m² (sur un foncier de 14500 m²) et s'accompagne d'une rénovation complète du bâtiment existant :

- mise aux normes techniques (SSI³⁴ désenfumage, appel malades, détection intrusion, alimentation électrique secourue (groupe électrogène), maintien de la ligne téléphonique directe vers les pompiers...).
- agrandissement de toutes les chambres, appelées désormais logements, des usagers permanents d'une superficie moyenne passée de 15 m² à environ 27 m².
- construction d'une nouvelle salle à manger spacieuse, lumineuse et sans piliers d'une grandeur suffisante (180 m²) pour recevoir les manifestations festives régulières (Fête des Familles,...).

Les contraintes techniques et les financements d'alors ne permettent pas d'équiper à cette époque chaque logement du bâtiment ancien de WC et douches individuels (à ce jour, 24 appartements sur 44 ne possèdent pas de douche dont 19 pas de WC).

L'ensemble immobilier offre une diversité d'espaces intermédiaires entre l'espace privatif (le logement) et l'espace usage collectif (ex : salle de restauration) : il dispose ainsi de plusieurs petits salons (25 m² chacun), d'espaces polyvalents modulables pour l'animation ; cette architecture participe à créer les conditions de convivialité où chacun peut trouver selon son rythme les espaces qui lui conviennent.



³⁴ Système de Sécurité Incendie.



VUE DU BATIMENT A et C côté NORD

9.1.2 Les logements regroupés

D'une surface totale de 610 m² (sur un foncier de 1300 m²), ces logements regroupés constituent un mode d'hébergement singulier qui permet à six usagers de vivre un niveau d'autonomie élevé, tout en bénéficiant :

- d'une sécurité importante liée au rattachement à une « maison mère » disposant de moyens en lien avec sa taille,
- d'une intervention des professionnels facilitée par leur regroupement géographique immédiat,
- d'équipements mutualisés, propices à des relations rapprochées et solidaires.

	Foyer Thérèse Vohl L'AVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	73/112

L'architecture des logements³⁵ regroupés se caractérise par :

- un petit nombre (6) de logements individuels sans murs mitoyens, reliés par une coursive extérieure mais fermée appelée « rue couverte »
- un logement commun permettant les regroupements pour certains repas, une occasion festive, une réunion entre usagers et/ou avec des professionnels
- une surface individuelle supérieure aux standards pour une personne seule (74,5 m²)
- un niveau d'accessibilité élevé : seuils « zéro », équipements domotiques, matériels « maison » adaptables en fonction de l'occupant
- une utilisation des énergies renouvelables permettant aussi aux usagers de se sensibiliser à la démarche de développement durable.



³⁵ Voir annexe n°8 et 9

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	74/112

9.1.3 Les logements de proximité

Les logements de proximité correspondent aux besoins de l'établissement de disposer dans son offre de service de formules diversifiées d'hébergement. Ce parc a également évolué au fil du temps.

Aujourd'hui, les logements de proximité se répartissent en deux pôles :

- le groupe « De Sèze » se constitue de 5 logements situés juste derrière le foyer. Tous situés en rez-de-chaussée, leur surface est limitée pour une personne en situation de handicap (40m²).
- le groupe « Murat » est composé de trois logements situés dans un groupe immobilier éloigné de moins de 500m du foyer, permettant aux usagers une immersion dans le milieu « ordinaire » correspondant à l'aspiration de bon nombre de personnes en situation de handicap. Les trois logements présentent des configurations complètement différentes : un grand appartement en RDC (65m²), un autre d'une surface inférieure en 1^{er} étage (50m²), et le troisième desservi par le même ascenseur au niveau 5 (45m²). Cette diversité des logements permet aux usagers d'y développer leurs projets de vie (vie seul, en couple, capacité à recevoir des visites...).

9.2 Equipements

Les équipements « lourds » spécifiquement destinés à la compensation du handicap physique sont présents au Foyer Thérèse Vohl, sur le site principal mais aussi dans les logements externalisés.

9.2.1 Equipements liés aux accès

Pour faciliter les entrées/sorties de l'établissement, les principaux accès sont équipés de portes motorisées, coulissantes (en majorité) ou battantes. L'entrée principale du site Logements Regroupés est également équipée d'une porte motorisée.

Cet équipement des accès communs se prolonge dans la motorisation des portes des logements individuels, en cours sur le bâtiment principal, réalisé totalement aux logements regroupés et récemment engagé aux logements de proximité.

Le bâtiment du site principal étant construit sur 4 niveaux, l'équipement en ascenseurs constitue une nécessité pour tous, usagers, personnels, visiteurs. Ils sont au nombre de 3, équipés de boîtiers appel malade, et commandables soit manuellement, soit par des moyens domotiques personnalisables.

Portes motorisées locaux communs	6 (100%)
Portes motorisées logements individuels	25 sur le site du foyer soit 57% des logements
	6 aux logements regroupés (100 %)
	1 aux logements de proximité (20%)
Ascenseurs	3 sur le site du foyer

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	75/112

9.2.2 Equipements liés aux transferts

Les **lèves personnes** constituent l'appareillage de base destiné au transfert des personnes dépendantes. Si les appareils en eux-mêmes sont collectifs, la plupart des sangles (élément textile enveloppant la personne et relié à la potence de l'appareil pour le levage) sont individuelles, pour des raisons d'hygiène et/ou d'adaptation (plusieurs modèles répondant à des besoins différents).

Les lèves personnes :

- ils sont tous à vérin électrique ou motorisés
- différents modèles, dont certains équipés de système de pesée,
- possibilité de descente jusqu'au sol pour pouvoir relever une personne à terre.

Les **rails de transfert** répondent à des situations précises (transferts fauteuil roulant/toilettes), et nécessitent des plafonds adaptés (ancrage direct dans un béton d'une qualité spécifique). Les 6 logements regroupés sont équipés pour accueillir si nécessaire un rail de grande longueur qui puisse permettre des transferts assistés ou autonomes lits/toilettes/fauteuil roulant.

Lève personnes collectifs	15 sur le site du foyer
dont avec dispositif de pesée	4 sur le site du foyer
Toilettes équipées de rails de transfert	6 sur le site du foyer

9.2.3 Equipements liés à l'hygiène

Les **bains** constituaient jusqu'à récemment une pratique largement usitée. Elle a justifié l'équipement d'une baignoire par niveau d'hébergement. Il s'agit de baignoires spécifiques (hauteur variable, équipement désinfection, chariots de bain permettant le transport logement/salle de bain et le bain sans transfert). Depuis le milieu des années 2000, la pratique des bains est en régression. Elle laisse la place progressivement à d'autres usages :

- Les **douches allongées** qui nécessitent des plateaux de douches adaptés (hauteur variable pour les transferts et le confort les conditions de travail du personnel. Les draps de transfert facilitent le transfert sur les plateaux douche.
- La **douche assise** est de plus en plus appréciée par les usagers et les personnels, car elle permet une posture plus active de l'utilisateur et une possibilité pour lui de participer à certains actes. La prestation s'en trouve plus rapide.
- Les **chaises et fauteuils douche** sont présentes dans de nombreuses configurations :

Baignoires + chariots de bain	3 sur le site du foyer
Chariots de douche	4 sur le site du foyer
Siège douche vérin hydraulique	2
Siège douche vérin électrique	2
Siège douche spécifique	1

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	76/112

9.3 Les véhicules

L'association APF a établi pour ses établissements et services, des normes allant au-delà du code de la route, dans le but de garantir à ses usagers un niveau de sécurité aussi élevé que possible lors des transports en véhicules :

- équipement de tous les véhicules d'amarrages des fauteuils roulant à 4 sangles à tension automatique + ceinture de sécurité pour l'occupant à 2 ou 3 points,
- application systématique d'une vitesse inférieure de 10 km heure à celles autorisées.

Le parc de véhicules à la fin de l'année 2009 est riche de :

- deux minibus 9 places dont 6 places pour fauteuils roulants chacun. Ces véhicules permettent les sorties en groupes, y compris sur de longues distances si nécessaires.
- quatre ludospaces 5 places dont une pour fauteuil roulant, utilisés le plus souvent pour des transports individuels sur distance courte ou moyenne.
- deux véhicules de service non aménagés pour fauteuils roulants, servant aux déplacements vers les lieux d'hébergement externalisés, aux portages de repas, aux déplacements pour formation,...

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	77/112

10 LES ORIENTATIONS

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	78/112

La continuité de la réflexion engagée par les groupes de travail sur le projet d'établissement, et des orientations qui en ont émergées, nous conduisent à focaliser particulièrement notre attention sur six axes précis visant à :

- Maintenir, améliorer et faire progresser la qualité de nos prestations
- Renouveler et actualiser nos réponses au regard des évolutions des besoins et attentes des personnes ; diversification de l'offre de service.

La prise en compte de ces six axes se fera de manière différenciée.

Les thèmes suivants :

- 1) Vie affectivité dignité, sexualité**
- 2) Accompagnement fin de vie**
- 3) Restauration**

feront l'objet de constitution de groupes de travail permanent (voir fiches action pages suivantes).

Ces trois groupes sont dotés d'un cahier des charges commun.

Leur vocation :

- Se mettre en veille sur les positions associatives APF
- S'appuyer sur un réseau pour découvrir d'autres pratiques
- Tisser des partenariats
- Se former autour de la thématique
- Prévoir pour les usagers des espaces de parole et de réflexion en lien avec la thématique
- Faire des propositions concrètes d'actions à mettre en œuvre.

Un pilote est nommé par le directeur. Il est chargé de faire le lien avec le comité de direction, de rendre compte des débats et de garantir le cadre de fonctionnement. L'animation des rencontres et la rédaction des comptes rendus seront dissociées de la fonction de pilote.

Les participants :

- Au nombre de huit maximum. Pour conserver une certaine permanence dans la dynamique du groupe, celui-ci pourra être renouvelé par moitié tous les deux ans
- Le choix des participants se fera par appel au volontariat et sera finalisé par le directeur sur la représentativité de l'ensemble des services.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	79/112

La poursuite de la réflexion sur les thèmes « animation » et « santé au quotidien » initiée lors des groupes de travail du projet d'établissement s'appuiera sur les personnes ressources existantes :

4) Animation

Renforcement des missions et de la place de la coordinatrice Vie Sociale en lien avec l'ensemble des personnels impliqués dans l'animation au foyer :

- Consolidation des liens avec les groupes de bénévoles
- Amplifier la dynamique d'ouverture du foyer vers l'extérieur notamment envers les associations, les écoles, les personnes isolées
- Développement des propositions faites par le groupe de travail « animation » du projet d'établissement.

5) Santé au quotidien

Missions dévolues au groupe de travail des infirmières en lien avec les équipes de soignants et du médecin :

- Mettre en œuvre des actions d'éducation pour la santé au profit des usagers
- Identifier et anticiper les besoins liés au vieillissement de la population et de ses conséquences sur l'accompagnement santé
- Faciliter et amplifier la participation effective et concrète des usagers et aux décisions concernant leur santé
- Généraliser le « classeur santé » dans les sections médicalisées
- Renforcer le partenariat avec les autres acteurs de la santé (praticiens de ville, soins palliatifs, hôpitaux et cliniques,...) pour garantir la continuité des soins
- Produire le projet de soins de l'établissement.

6) Autonomie

« Pour les personnes du Foyer Thérèse Vohl, l'Autonomie c'est le droit à l'expression, le respect de l'identité, l'intégrité, et la liberté de chacun.

C'est aussi le droit de choisir, décider, de gérer son quotidien, en fonction de ses potentialités et de ses capacités. Se battre pour se prouver que l'on est capable de moins dépendre de l'autre. Et surtout, c'est être acteur de sa vie. »³⁶

Cette question est donc transversale à l'ensemble des autres thématiques. Il s'agira de renforcer la culture de l'établissement initiée par l'expérience du groupe PVA et débattue dans le groupe de travail du projet d'établissement. Cela passera par la capitalisation et la diffusion de tous des outils existants et des temps de formation spécifiques qui seront mises en place à partir de 2010.

³⁶ Groupe de travail autonomie : deuxième séance ; réunion du 6 mars 2009

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	80/112

Parallèlement à ces thèmes seront travaillés sur la même période 2010-2015 :

➤ **Le développement durable**

Dans cette perspective, il a été décidé de nommer au sein de l'établissement un référent « développement durable » qui aura pour mission de proposer un programme d'actions permettant à la fois aux usagers accueillis mais également aux personnels d'intégrer le développement durable dans le fonctionnement général de la structure.

→ **1^{ère} axe : Audit interne**

- Etat des lieux des pratiques de tri au niveau des différents services et évaluation des économies potentielles à réaliser et ce dans la perspective de la mise en place de la redevance spéciale sur la Communauté d'Agglomération Lavalloise,
- Etat des lieux des consommations énergie, papiers, consommables, produits d'entretien avec détermination des enjeux environnementaux associés,
- Analyse de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les achats de fourniture, et détermination des pistes d'amélioration en fonction de l'offre et des référentiels.

→ **2^{ème} axe : Plan d'actions**

A partir des résultats de l'audit, définition d'un programme d'actions sur les 3 thématiques étudiées (tri - pratiques éco-responsables et achats éco-responsables).

Ce programme d'actions devra mettre en évidence :

- Les objectifs de réduction des consommations et les solutions à mettre en place pour permettre d'atteindre ces objectifs.
- Les moyens techniques, humains et financiers nécessaire à sa mise en œuvre.
- L'impact environnemental, social et économique attendu pour chacune des actions.
- Les financements extérieurs potentiellement mobilisables (ADEME³⁷, Conseil Général 53, Communauté d'Agglomération Lavalloise) en fonction des actions.

→ **3^{ème} axe : Elaboration d'un guide de bonnes pratiques de la consommation éco-responsable**

A partir de l'audit des consommations, rédaction d'un guide des bonnes pratiques à l'attention des personnels et des résidents pour développer des comportements et des pratiques plus « éco-responsable ». Ce guide devra être simple et imagé afin d'être compréhensible par le plus grand nombre.

³⁷ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	81/112

➤ **Evolution du bâti en lien avec Méduane Habitat**

→ Réflexion globale sur le bâti et sa mise aux normes, son environnement et son organisation d'où :

- Pour les cuisines :
 - sécuriser la production du portage de repas (création d'une zone froide spécifique de production)
 - réaménagement des lieux pour le respect de la « marche en avant ».
- Pour les logements des usagers permanents ou temporaires :
 - équipement d'un WC et une douche par logement (rappel : à ce jour, 24 appartements sur 44 ne possèdent pas de douche dont 19 pas de WC).
- Mise en conformité avec la loi sur l'accessibilité
- Audit à réaliser en 2010.

Cette réflexion doit aboutir à la prise en compte architecturale :

- du vieillissement de la population accueillie et à l'ouverture possible à d'autres handicaps (sensoriels...)
- d'une redéfinition des zones du bâtiment ; zones dédiées aux logements individuels, zones collectives, zones de bureaux, ...

➤ **Diffusion de la bientraitance.**

La bientraitance est une **culture** inspirant les **actions individuelles** et les **relations collectives** au sein d'un établissement. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

Elle est une **démarche volontariste** qui s'appuie sur cinq fondamentaux :

- **Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité**
 - Prendre en compte les spécificités des parcours de chacun
 - Permettre l'expression des sensibilités et des besoins individuels
 - Apporter des réponses adaptées
- **Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'actes**
 - Etre soucieux de l'autre, réactif à ses besoins et ses demandes, respectueux de ses choix et de ses refus
 - Avoir le souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires et sécurisantes pour tous
 - Refuser toute forme de violence et d'abus.

	Foyer Thérèse Vohl L'AVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	82/112

→ **Une valorisation de l'expression des usagers**

- Faciliter l'expression du choix des usagers concernant le lieu, le rythme et les modalités de vie qu'ils privilégient
- Chercher le plus possible à adapter les réponses
- Prendre en compte les choix exprimés par les représentants légaux et les proches quand l'utilisateur ne peut les énoncer

→ **Un aller-retour permanent entre penser et agir**

- Assurer une réflexion collective sur les pratiques pour une prise de recul régulière des professionnels
- Mettre en acte les mesures préconisées par la réflexion collective pour améliorer les pratiques
- Favoriser une culture du questionnement permanent au regard des évolutions des savoirs et des découvertes des sciences humaines, sociales et médicales.

→ **Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée**

- Favoriser une dynamique entre les professionnels, les usagers et leurs proches et tout autre intervenant pour rechercher la meilleure réponse possible à un besoin identifié à un moment donné
- Savoir prendre en compte le plus grand nombre de paramètres concernant l'utilisateur : identité, besoins, parcours, environnement, expériences personnelles...

La bientraitance implique que les professionnels soient reconnus, soutenus et accompagnés dans leur démarche.

Pour adapter les réponses aux usagers :

- Faire évoluer les outils, supports des réponses personnalisées : PPP, projet personnalisé, référence...
- Renforcer les compétences des professionnels par des formations en lien avec leurs besoins repérés : relation d'aide, écoute, gestion de conflit...
- Développer la prise en compte des familles et des proches : permettre une réflexion sur la place et l'accompagnement des familles et des proches
- Développer l'approche Toucher-Massage dans les soins au quotidien : formation du personnel AVQ

Pour développer la qualité des réponses :

- Favoriser les lieux de réflexion sur les pratiques : poursuivre l'analyse des pratiques pour tous, améliorer les contenus des réunions d'équipe...
- Soutenir le bien-être physique des salariés : mettre en place le massage-minute sur temps de pause, renforcer les formations à la manutention manuelle
- Prévenir l'usure professionnelle : découverte d'autres services, rotation interne annuelle, attention portée aux seniors
- Promouvoir la valorisation des personnes : développement des missions confiées, apport de connaissances et compétences en lien avec les missions...

 APF Association des Paralysés de France	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	83/112

11 FICHES « ACTION »

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	84/112

11.1 ACCOMPAGNEMENT FIN DE VIE

11.1.1 Enjeux et contexte

"Le sage vit tant qu'il doit et non pas tant qu'il peut..."³⁸,

La question de la dignité en fin de vie est posée et largement débattue dans une société qui s'interroge sur la manière dont elle gère la maladie, le handicap et la mort. Plusieurs lois sont venues encadrer ces réflexions : ex : la loi de 1999 sur les soins palliatifs, la loi du 4 mars 2002 dite loi Kouchner, la loi d'avril 2005 dite loi Léonetti. Cette dernière loi « relative aux droits des malades et à la fin de vie » introduit des dispositions (personne de confiance, directives anticipées..) dont la mise en œuvre doit se faire impérativement dans une réflexion conjointe entre les personnes concernées que sont les usagers, leur famille et proches et les salariés. L'erreur serait pour nous de vouloir occulter cet aspect car il fait partie intégrante des préoccupations des usagers.

Les craintes des usagers se concentrent essentiellement autour de trois problématiques :

- **La peur de subir des souffrances non soulagées**
- **La peur d'être victime d'un acharnement thérapeutique,**
- **Enfin la peur de mourir seul, à l'hôpital.**

Point de vue des usagers sur ce point lors des travaux du groupe de travail :

- « *Je ne veux pas mourir à l'hôpital* »
- « *Je ne veux pas mourir anonymement* »
- « *Mourir au foyer Thérèse Vohl car c'est ma maison* »
- « *On connaît tout le monde* »
- « *Partir tranquille* ».

Nous avons maintenant un corpus législatif important qui nous fait obligation de réponses à ces trois problématiques et permettre de sortir des impasses que représentent :

- une « externalisation du problème » en hospitalisant systématiquement les personnes en fin de vie
- les pratiques « cachées » individuelles, solitaires.

³⁸ Montaigne

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	85/112

11.1.2 Buts recherchés

Dans le cadre des lois de la république et du droit des personnes, garantir dans les pratiques professionnelles le respect des directives anticipées, du refus de soins³⁹ et du droit à finir ses jours dans son logement entouré par les siens.

11.1.3 Modalités d'action

Mise en place d'une commission permanente pluri-professionnelle (se conférer au cahier des charges page précédente).

Elle s'appuiera sur les éléments et les préconisations fournis par le groupe de travail thématique « accompagnement fin de vie » qui s'est réuni dans le cadre de la réflexion du projet d'établissement.

Cette commission sera chargée essentiellement de veiller :

- 1) Au renforcement :
 - a. des conventions (ou de leur établissement) avec les partenaires locaux (soins palliatifs, HAD (hospitalisation à domicile), association JAMLAV).
 - b. des coopérations collégiales nécessaires en cas de refus de soins exprimés.
- 2) Au suivi de la mise en œuvre de l'information sur les directives anticipées, leur modalité de recueil et sur la désignation de la personne de confiance.
- 3) A la mise en place d'un système d'information spécifique à l'usage de l'ensemble des usagers et des équipes en cas d'accompagnement en fin de vie d'un usager.
- 4) A ce que la présence de membres de la famille ou d'amis soit rendue possible dans le projet architectural en cours (hébergement).

11.1.4 Délai de mise en œuvre

- Mise en place de la commission permanente : 2010.
- Premier programme de formation : 2010 et années suivantes.
- Projet architectural d'une chambre possiblement disponible pour l'entourage : 2015.

11.1.5 Mode d'évaluation

- Les comptes rendus écrits de la commission.
- L'effectivité de la mise en place des conventions et collaborations externes.
- L'analyse des enquêtes de satisfaction des usagers.
- L'analyse des enquêtes de satisfaction des salariés.

³⁹ Nous sommes conscients que derrière le refus de soins peut se dessiner de la part de la personne une volonté euthanasique ou suicidaire qui n'est pas sans questionner le sens de l'accompagnement pour les équipes de soignants.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	86/112

11.2 VIE AFFECTIVE : DIGNITE, INTIMITE, SEXUALITE

11.2.1 Enjeux et contexte

« Ouvrir des espaces de débats sur ces enjeux, les inscrire dans un projet d'établissement relèvent d'une nécessité en vue de faire avancer la démocratie médico-sociale »⁴⁰

« La demande des personnes en situation de handicap d'accéder à leurs droits fondamentaux (dignité, intimité, sexualité), sans être une idée nouvelle, suscite de nos jours à la fois beaucoup d'intérêt et de méfiance (..).

L'APF affirme la nécessité de prendre en compte tous les besoins des personnes en situation de handicap, en tous lieux et en toutes circonstances, pour une participation sociale pleine et entière. La question de l'accompagnement à la vie affective ne fait pas exception et fait partie des besoins à prendre en considération (...)

Bref, la demande d'accompagnement à la vie affective et sexuelle émerge publiquement et à tous les niveaux de l'association. C'est dire qu'un stade a été dépassé et que les pseudo-réponses individuelles apportées ici ou là, de manière secrète, ne sont pas satisfaisantes, et dépendent encore trop du bon vouloir des professionnels des établissements faute de réponse organisée »⁴¹.

Au regard de l'interpellation actuelle (de plus en plus vive) des usagers du foyer sur cette question, nous nous devons d'organiser la réflexion et d'imaginer les réponses adaptées car notre mission est de permettre aux personnes de pouvoir réaliser leur projet de vie dont fait partie l'accès à une vie affective et sexuelle.

Il reste vrai que des professionnels sont souvent embarrassés par la demande des usagers du fait de la non-organisation des réponses possibles à apporter et en raison des risques encourus par l'établissement en favorisant l'accès à la sexualité (aide sexuelle directe).

De fait, il ne peut y avoir de réponse toute faite mais une réponse individualisée adaptée au handicap de la personne et à son choix de vie.

Si nous affirmons que la sexualité est une composante fondamentale de la vie, alors, même si les réponses ne sont pas simples, nous devons nous poser clairement la question de savoir comment faire en pratique pour permettre cette expression et sortir du double écueil que peuvent représenter :

- Le déni de cette demande
- L'abus possible dans les pratiques individuelles par faute de cadre précis.

⁴⁰ Jean-Marie BARBIER, Président APF in Réadaptation N°559 Avril 2009

⁴¹ Pascale RIBES, Vice présidente APF, collectif handicap et société Senat 7 mars 2008

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	87/112

Point de vue des résidents sur ce point lors des travaux du groupe de travail :

« *S'il n'y a pas d'intimité il paraît difficile de concevoir la sexualité* »

« *On a peur que l'on rentre dans la chambre et qu'on nous surprenne* »

« *Avant les professionnels intervenaient n'importe quand avec la mise en place des prestations sur rendez-vous c'est mieux* »

« *On se sent chez nous* »

11.2.2 Buts recherchés

Dans le cadre des lois de la république et du droit des personnes, cultiver et accroître la garantie que l'ensemble de nos pratiques professionnelles soient respectueuses de la dignité et de l'intimité des personnes liminaires à une vie affective et sexuelle.

11.2.3 Modalités d'action

Relance d'une commission vie affective renouvelée. Cette commission a une double vocation.

Elle sera essentiellement chargée de :

- 1) Contribuer à l'expression de tous en ce domaine.
- 2) Elaborer des points de repères avec les professionnels.
- 3) Proposer la rédaction d'un document « repères éthiques et légaux » document référentiel de bonnes pratiques.
- 4) Veiller à ce que la création de chambres pour couples soit rendue possible dans le projet architectural en cours (hébergement).

Elle s'appuiera sur les éléments et la réflexion fournis par le groupe de travail thématique « vie affective : dignité, intimité, sexualité » qui s'est réuni dans le cadre de la réflexion du projet d'établissement

11.2.4 Délai de mise en œuvre

- Relance de la commission : 2010
- Premier programme de formation : 2010 et années suivantes
- Projet architectural d'une chambre couple : 2015.

11.2.5 Mode d'évaluation

- Les comptes rendus écrits de la commission
- L'effectivité de la mise en place d'un réseau
- L'analyse des enquêtes de satisfaction des résidents
- L'analyse des enquêtes de satisfaction des salariés.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	88/112

11.3 RESTAURATION

11.3.1 Enjeux et contexte

« Bien que l'on ait du cœur à l'ouvrage l'Art est long et le temps est court »⁴²

La place et le temps des repas revêtent une importance considérable dans le rythme et les rites d'un collectif de personnes en situation de handicap moteur ; le collectif foyer Thérèse Vohl n'y échappe pas.

Ce sont des temps qui rythment la journée, les liens sociaux ; ils sont souvent au centre de l'organisation des personnes et de leurs plaisirs :

- plaisir des sens
- plaisir gustatif
- plaisir de la rencontre,...

C'est le lieu où l'on se rencontre, où l'on se parle où le lien social se tisse et se tend parfois.

Mais également, et nous pourrions dire paradoxalement, c'est le temps où se ressent, s'exprime le plus le poids de la collectivité et de son organisation :

- salle à manger : lieu unique pour tous
- prise des repas à heure fixe.

C'est également le temps et le lieu où, parfois, est mise à mal l'intimité des personnes par une « surexposition ».

Définition des usagers lors des travaux du groupe de travail :

**« Une restauration de qualité au Foyer Thérèse Vohl,
c'est se nourrir dans une ambiance conviviale
avec le plaisir de partager des mets diversifiés, créatifs,
fabriqués sur place dans un cadre agréable »**

11.3.2 Buts recherchés

Créer les conditions organisationnelles et matérielles pour tendre à ce que ces instants répétitifs restent des moments uniques agréables à vivre.

La réflexion doit porter autant sur les repas (le contenu des plats, les horaires des repas, l'organisation des tables..) que sur les lieux (aménager cet espace collectif en véritable espace « restaurant »).

⁴² Charles Baudelaire

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	89/112

11.3.3 Modalités d'action

Mise en place d'une commission permanente pluri-professionnelle (se conférer au cahier des charges page 62).

Elle sera essentiellement chargée de :

- 1) Contribuer à l'expression de tous en ce domaine et particulièrement l'expression des usagers sous forme d'une « commission menu ».
- 2) Réfléchir à l'aménagement du lieu et proposer des solutions architecturales pour créer un espace de restauration convivial.
- 3) Etre force de proposition dans la recherche renouvelée d'une alimentation saine diététique et gustative.

Elle s'appuiera sur les éléments et la réflexion fournis par le groupe de travail thématique « restauration » qui s'est réuni dans le cadre de la réflexion du projet d'établissement.

11.3.4 Délai de mise en œuvre

- Mise en place de la commission : 2010.
- Premier programme de formation : 2010 et années suivantes.

11.3.5 Mode d'évaluation

- Les comptes rendus écrits de la commission.
- L'effectivité de la mise en place d'un réseau.
- L'analyse des enquêtes de satisfaction des usagers.
- L'analyse des enquêtes de satisfaction des salariés.



Foyer Thérèse Vohl
LAVAL

**PROJET D'ETABLISSEMENT
2010 - 2015**

Date de création :	29/09/2009
Page	90/112

 APF Association des Paralysés de France	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	91/112

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	92/112

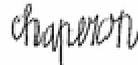
ANNEXE 1

Le Conseil de la Vie Sociale du Foyer Thérèse VOHL dans le cadre de sa réunion en date du 01 avril 2010 a émis un Avis Favorable concernant le Projet d'Etablissement du Foyer Thérèse VOHL.

Fait à Laval, le 10 mai 2010.

La Présidente

Béatrice CHAPERON



ANNEXE 2

Activités sportives et corporelles

Joëlette



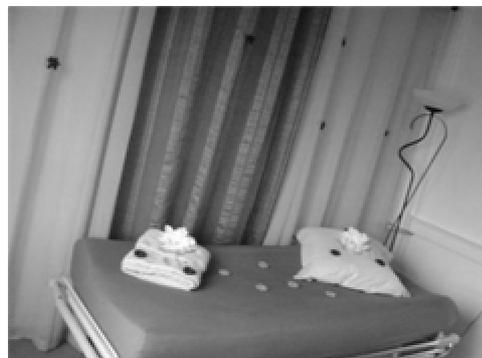
Piscine



Danse adaptée



Toucher-massage



Esthétique



Percussions



	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	95/112

BILAN DES ACTIVITES SPORTIVES AU FOYER T. VOHL

20 février 2010

Administratif :

Création d'un club au sein du Foyer Thérèse Vohl en décembre 2006, sous le nom de « Laval Handisport – Foyer Thérèse Vohl » où l'on pratique essentiellement la Bocca et la Sarbacane en loisir et en compétition (2è club français). Il est affilié à la Fédération Française Handisport. Un comité directeur a été élu, comme prévu dans les statuts qui ont été déposés à la Préfecture de la Mayenne. Documents officiels déposés dans le dossier Handisport (armoire dans le bureau de la secrétaire médicale). Le club fonctionne de façon autonome grâce aux subventions versées par le Conseil Général, la Ville de Laval et la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) (dossier CNDS).

Chaque sportif paie sa licence sportive.

Quelques résidents pratiquent un autre sport dans un club extérieur :

Historique :

Tir sportif : 15 résidents ont pratiqués cette discipline entre 1980 et 2010.
2 résidents pratiquent toujours depuis 2000
4 résidents ont participé ou participent régulièrement aux championnats de France après qualifications départementales et régionales.
2 tireurs résidents au FTV ont participé à des championnats internationaux

Haltérophilie : 1 résident a pratiqué cette discipline en compétition

Musculation : 1 résident pratique cette discipline en loisir

Tir à l'arc : 3 résidents ont pratiqué cette discipline en loisir

Bocca (FTV) : 22 résidents pratiquent ce sport dont la moitié au niveau compétition. Nous participons aux compétitions nationales depuis 3 ans

Sarbacane (FTV) : 9 résidents pratiquent cette discipline dont 2 avec déficience respiratoire. Nous participons aux compétitions nationales depuis 2009.

Tennis de table : 2 résidents participent à des compétitions régionales.

Escrime : des journées « découvertes » ont été proposées dont une journée « initiation » au Foyer T. Vohl en janvier 2010, en présence du Maître d'arme du Cercle d'Escrime Lavallois » Aujourd'hui 2 à 3 résidents ont le désir de s'adonner à cette nouvelle discipline dès début mars prochain

Statistiques de Laval Handisport :

Par secteur d'accueil au FTV	Foyer de Vie		FAM / MAS	Total FTV	Autres
	Externe	Interne (+PVA)			
2006 - 2007	0	14 (82%)	3 (18%)	17	+ 4 Ext. + 2 valides
2007 - 2008	4 (18%)	15 (62%)	3 (14%)	22	+ 10 Jeunes (SEM et SESSD) + 6 Ext. + 1 valide
2008 - 2009	3 (13%)	17 (74%)	3 (13%)	23	+ 1 Jeune SEM+ 5 Ext. + 1 valide
2009 - 2010	7 (28%)	14 (56%)	4 (16%)	25	+ 1 Jeune SEM + 4 Ext. + 2 valides

SEM = Section d'éducation Motrice (Collège Martonne)

Par type de handicap	Infirmes Moteurs Cérébraux (IMC)	Maladies évolutives	Paraplégiques et assimilés Traumatisés Crâniens (TC)
2006 - 2007	9 (52%)	4 (24%)	4 (24%)
2007 - 2008	13 (59%)	6 (27%)	3 (14%)
2008 - 2009	16 (70%)	4 (17%)	3 (13%)
2009 - 2010	19 (66%)	7 (24%)	3 (10%)

Entraînements :

Les sportifs se rendent seuls aux entraînements en PMR (Handi Tul) ou en FRE (Fauteuil Roulant Electrique), qui ont lieu au CMA (Palindrome- Route de Tours). Il est implanté près du Foyer T. Vohl et est accessible aux personnes circulant en fauteuils roulants.

➔ Facteur de revalorisation, d'ouverture vers l'extérieur : Les personnes les plus autonomes peuvent aller seuls à leur activité : « je vais à mon entraînement ».

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	97/112

⇒ Cette structure est un lieu ouvert à tout type d'activités (sportives ou culturelles). Beaucoup de personnes (jeunes ou moins jeunes) y circulent. C'est un moyen de faire connaître ce sport méconnu. La curiosité des gens peut peut-être amener ces mêmes personnes à venir aider les pratiquants.

Cette ouverture sur l'extérieur peut être bénéfique et permettre aux pratiquants de vivre des expériences et des moments différents de ceux vécus en établissements pour certains.

La sarbacane se pratique dans la salle de tir à l'arc tous les lundis de 15h à 17h.
La Boccia se pratique dans la salle d'athlétisme tous les vendredis de 16h à 18h.

Méthode de découverte :

Initiation individuelle (1 ou 2 séances)

Puis travail en groupe (1 ou 2 séances) (travail sur l'intégration dans 1 groupe en particulier pour les personnes ayant des troubles du comportement)

BOCCIA :

Pétanque spécifiquement adaptée pour les personnes ayant un lourd handicap physique des 2 membres supérieurs

21 pratiquants, soit en moyenne 15 à 16 personnes par séance.

Technique de travail :

- Maîtrise des « désordres musculaires » pour lancer la balle
- Placement du joueur par rapport à son FRE
- Contrôle de la visée avant de lâcher la balle. Attention particulière pour l'orientation de la rampe)
- Contrôle du geste lors du lâcher de balle. Le geste peut être perturbé par le déclenchement de réactions parasites chez les IMC, ce qui peut provoquer des tirs manqués :
 - fautes de têtes pour les joueurs qui utilisent une licorne
 - instabilité du bras et/ou du poignet
- Economiser son énergie pour jouer longtemps, sans se fatiguer précocement
- Maîtrise de ses émotions et remédier à un écart défavorable, en prenant le temps d'analyser chaque paramètre, avant son nouveau lâcher de balle
- Positionner son corps : prise de conscience de son schéma corporel et adapter une posture adaptée pour le jeu
- Stabiliser le geste
- Gérer la puissance du lancer
- Rester concentré
- Garder l'objectif de visée optimal : Placer le maximum de balles près du « Jack » (cochonnet)
- Coordonner ses gestes, fluidité, agilité, vitesse d'exécution
- Connaître et développer les techniques de relâchement de la balle

SARBACANE :

Sport de visée, notamment pour les personnes qui ne peuvent pas pratiquer le tir sportif ou le tir à l'arc

6 pratiquants dont 3 personnes totalement dépendantes d'un assistant

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	98/112

Technique de travail :

- Coordonner le maintien de la bouche sur l'embouchure ou l'embout avec l'émission d'un souffle vif, sans fuite d'air
- Etre très précis lors du tir
- Contrôler l'orientation du tube vers la cible
- Travail sur le positionnement du fauteuil et du corps : Axe : Fauteuil – extrémité de la sarbacane – centre de la cible)
- Souffler brièvement pour permettre d'expulser la fléchette avec suffisamment de puissance.
- Maîtriser le souffle dans le tube et/ou des coudes sur les accoudoirs ou la tablette. Le déclenchement de réactions chez les IMC est souvent la cause de tirs manqués
- Economiser son énergie pour tirer longtemps sans se fatiguer, et accélérer le rythme cardiaque. Toujours être régulier dans TOUS ses gestes de préparation
- Maîtriser ses émotions
- Stabiliser les appuis
- Gérer la puissance du souffle
- Rester concentré
- Garder l'objectif de visée optimal : faire le maximum de « 10 »
- Développer la capacité respiratoire
- Travailler sur la respiration ventrale : Prise de contact avec l'orthophoniste de l'établissement qui adhère à la méthode. Amélioration du débit (capacité à terminer une phrase sans interruption)

Précautions :

Les tirs se font en ligne. Les fléchettes sont récupérées quand tous les tireurs ont terminés leur série.

Par mesure d'hygiène, chaque joueur a sa propre sarbacane et propre embout. Cependant, le matériel est nettoyé après chaque séance.

Quels apports bénéfiques pour le handisportif ?

- Prise de conscience de ses propres capacités et intégration sociale
- Estime de soi
- Confiance en soi
- Le regard des autres
- Valorisation, revalorisation
- Avoir du plaisir à jouer, à rencontrer d'autres joueurs : élargissement du cercle social
- Fierté du sportif à prendre part à des compétitions
- Développement de l'autonomie et de la prise en charge au quotidien
- Accent sur la mise en valeur du potentiel de chacun et non sur ses limites
- Participation active aux tournois internes de Boccia organisés depuis 2007, au sein de l'établissement, avec les salariés (tous services confondus).

Résultats Sportifs :

Boccia :

- F. O** : a été classé N°1 français en 2008 :
- Champion de France en 2008 en doublette avec **C. B**
 - Vice champion de France en 2009 avec **S. A'**
 - Il représentera la région Pays de la Loire en mars 2010 au championnat de France 2010 à Marseille
- S. P** :
- vice championne de France 2009 en individuel pour sa 1^{ère} participation.
 - Sélectionnée pour représenter la région Pays de la Loire en mars 2010 au championnat de France 2010 à Marseille
- D. P** :
- classée 8^è au championnat de France 2008

2 joueurs ont participé à 1 stage national

Sarbacane : - Vainqueur du Grand Prix de Sarbacane de Loire-Atlantique 2009
- 2è par équipe à la Coupe de France de Sarbacane 2009 à Chartres 2009

Laval Handisport (2 équipes) se classe 2è et 4è au niveau national sur 15 équipes avec les tireurs suivants :

G	L	:	2è en individuel au niveau national / 48
C	E	:	4è en individuel au niveau national / 48
B	S	:	19è en individuel au niveau national / 48
P	Di	:	20è en individuel au niveau national / 48
C	B	:	24è en individuel au niveau national / 48

Tournoi interne de Boccia au Foyer T. Vohl :

Dans une volonté de faire découvrir la Boccia aux résidents et aux salariés, un tournoi de Boccia a lieu tous les ans depuis 2007 au sein de l'établissement

	Résidents (tous secteurs confondus) (de 21 à 82 ans - doyen du FTV)	Salariés (tous services confondus)
2007 - 2008	16	35
2008 - 2009	33	53
2009 - 2010	38	57

Sur inscription volontaire des salariés, des matchs de sélections sont proposés pour participer aux tours suivants. Les résidents sont inscrits également selon leur souhait. Des initiations sont proposées pour les débutants ou pour les personnes en situation de handicap qui doute de ses capacités à pratiquer la Boccia.

Après sélection des salariés, des binômes sont constitués sous forme de tirage au sort (1 Résident + 1 Salarié).

Les matchs se déroulent du 32è de finale à la finale, soit 6 tours de sélections.

Cette manifestation est organisée de manière conviviale, quelque soit le secteur d'hébergement, ou la profession des uns et des autres, du directeur au service d'entretien ou autre.

La pratique de la Boccia peut ouvrir aux personnes vivant en structure (ex / Foyer Thérèse Vohl) un nouveau champ d'activité. Une activité à caractère sportif peut toucher des personnes qui ne se sentent pas concernées par des disciplines déjà proposées.

C'est aussi une activité qui peut s'inscrire dans le temps. Ainsi des personnes désireuses de pratiquer cette activité auront la possibilité de le faire de manière régulière en vue de progresser ou de manière irrégulière afin d'essayer ou de pratiquer une activité différente. C'est une



activité qui permet aux personnes intéressées de s'investir, la progression étant souvent un élément important et positif dans la structuration et l'image qui peut avoir cette personne.

4 à 5 personnes par an intègrent le club pour pratiquer la Boccia plus régulièrement.

Un intérêt non négligeable d'une activité (telle que la Boccia et la Sarbacane) est l'ouverture sur l'extérieur qu'elle peut provoquer. C'est tout d'abord une activité qui se pratique par équipe. De plus, la mise en place de rencontres et joutes amicales permettent aux pratiquants de divers horizons de se rencontrer et de sortir du cadre institutionnel ou familial tant que le plan géographique que relationnel.

Des activités comme la Boccia et la Sarbacane sont aujourd'hui en pleine expansion car elles sont faciles d'accès dans le milieu du handicap physique. Mais, elles gardent les apports bénéfiques d'une pratique sportive. Sans parler de compétition, l'épanouissement dans ces activités a souvent des effets positifs sur les pratiquants.

M. C. B
Responsable Handisport et entraîneur

Championnat de France de Boccia Paris 2008 (3 sélectionnés du FTV)



Championnat de France de Boccia Paris 2009 (3 sélectionnés du FTV)



Championnat de France de Boccia Marseille 2010 (2 sélectionnés du FTV)



Stage et sélections inter régionales de Boccia 2010 (15 stagiaires dont 7 du FTV)



Tournois internes de Boccia au F.T. Vohl



Boccia (Entraînements)



Sarbacane (Entraînements)



Grand Prix de Sarbacane de Loire-Atlantique - Donges 2009 (5 sélectionnés du FTV)



Coupe de France de Sarbacane - Chartres 2009 (5 sélectionnés du FTV)



Initiations Handi escrime



Tir Sportif depuis 1980



Haltérophilie - Musculation



Initiation au Judo adapté



Initiations

**Handi nautisme - Char à voile - Tir à l'arc - Torball - Boxe - Musculation - Tennis de Table -
Boccia sur Cible - Fléchette Pendulaire**



	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	104/112

ANNEXE 3

Extrait compte rendu CVS du 09/02/2010

Questions du Conseil de la vie sociale	Priorité	REPNSES et PLAN D'ACTION	PERSONNE CHARGEE DE L'ACTION	DELAI IMPARTI	EVALUATION	
PMR Les résidents rencontrent des difficultés pour réserver ponctuellement le PMR.	J a n v i e r e n c a y	Inviter les responsables du service PMR et de la SITAL à une rencontre avec les membres du CVS, pour que chacun puisse partager ses difficultés et trouver ensemble des solutions. Mme ROLINAT réaffirme la nécessité de mettre en place une action collective (Foyer Thérèse VOHL et délégation) auprès des responsables du PMR.	Le ou la président(e) du CVS Le Directeur	Immédiat	Les membres du Conseil de la Vie Sociale ont invité les responsables des Transports pour Personnes à Mobilité Réduite et de Laval Agglo. La Rencontre est fixée au 20 octobre date du Conseil de la Vie Sociale.	v r e t e n c a y
Aujourd'hui, les tables de la salle de restauration sont trop étroites ou trop basses pour un accès facilité des Fauteuils Electriques. Est-ce possible d'étudier des aménagement ?	J a n v i e r e n c a y		Le Directeur			J a n v i e r e n c a y

ANNEXE 4

Compte rendu Assemblée Générale des usagers du 09/09/2009

 Foyer Thérèse VOHL	ASSEMBLEE GENERALE	Date de création :	14.09.2009
		Date de révision :	Indice : 00
		Page	1/3

ASSEMBLEE DES RESIDENTS DU 09 septembre 2009

Destinataires :	Tout le personnel + Affichage
Présents :	A. GOUDENOVE - V. AMOSSE - C. BERTHY - M. BOULMER - L-A. COLAS - M. CORNU - N. FLORE - V. FLORE - O. OUARDANI - J-M. PARRA - M. PERUT - D. POLPRE - D. TERHONDAT - J-C. SALIN - G. SOULIERE - J. FLORE - R. LOURY - G. BOUSSIGN - B. CHAPERON - H. RAPPAILLES - M. SIGAN - D. PEAN - E. HUE - V. COUPARD - JP. COUDRIN - F. BEAUGEARD - J. MEIGNAN - N. CURE - JP. BARBIN - S. CHAUDIERE - F. COUTARD - L. TEXIER - O. FONTAINE - S. BIHEL - S. LEMEU - PS. CAMO (Directeur) - Y. GAILLARD (Responsable du service FDV) - F. HUSTACHE (Responsable du service FAM / MAS / USAT) - F. MARECHAL DANIEL (Travailleur social GESF)
Rédacteur :	F. MARECHAL DANIEL

Ordre du jour :

- Informations Grippe A
- Restauration pendant la période d'été

INFORMATIONS GRIPPE A

PS. CAMO informe les usagers présents qu'en cas de pandémie de Grippe A, il risque d'y avoir un nombre important d'arrêts de travail. Le Foyer sera alors en difficulté pour assurer les prestations de soins, vie quotidienne, restauration,...

Des mesures ont déjà été prises, afin de pallier aux difficultés :

- ☞ Afin de pouvoir assurer les prestations de soin, vie quotidienne, restauration et travail de nuit, une liste de salariés volontaires a été établie. De même, les bénévoles du Foyer seront sollicités afin de se porter volontaires en cas de pandémie.
- ☞ PS. CAMO informe les usagers présents que les autres accompagnements risquent de ne pas être assurés.
- ☞ Des masques ont été commandés, afin d'éviter la contagion. La personne infectée portera un masque.
- ☞ PS. CAMO a rencontré les usagers résidant en externe, afin de les informer de la marche à suivre en cas de sous-effectif de personnel : rapatriement des résidents des logements regroupés au Foyer de vie. Les usagers résidant en logement de proximité ne seront pas rapatriés ; néanmoins, ils seront accompagnés à constituer des stocks alimentaires.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	106/112

 Foyer Thérèse VOHL	ASSEMBLEE GENERALE	Date de création :	14.09.2009
		Date de révision :	Indice : 00
		Page	2/2

D'autres précautions sont à prendre :

- ☞ Demander aux visiteurs de reporter leurs allers et venues au Foyer Thérèse VOHL.
- ☞ Si un usager est infecté, il sera isolé. Ce sont les médecins (libéraux ou Dr Février) qui jugeront de la nécessité d'une hospitalisation.
- ☞ Dès que la grippe sera déclarée, des mesures d'hygiène seront à prendre : se laver les mains régulièrement, éviter de serrer les mains d'autres personnes.
- ☞ Il sera demandé aux usagers infectés de limiter leurs déplacements.

PS. CAMO conclut cette intervention : le Foyer s'adaptera au jour le jour, et les résidents seront tenus informés de l'actualité.

RESTAURATION PENDANT LA PERIODE D'ETE

Les usagers présents se plaignent de la qualité de la restauration durant l'été passé : peu de diversification des aliments, quantité peu adaptées,...

PS. CAMO rappelle quelques éléments d'informations :

- ☞ Suite au départ de C. LECOQ, un agent polyvalent de restauration va être recruté.
- ☞ Il existe des contraintes budgétaires à prendre en compte. Malgré celles-ci, le Foyer s'efforce d'assurer une alimentation de qualité (goût, quantité, attractivité).
- ☞ Les repas sont travaillés avec une diététicienne.
- ☞ Des conditions d'hygiène sont à respecter.

PS. CAMO informe les usagers présents qu'il va mettre en place une commission « alimentation ». Les résidents y seront évidemment représentés. L'objectif de cette commission est de « faire mieux avec le même budget ».

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	107/112

ANNEXE 5

	Foyer Thérèse VOHL	BENEVOLE AU FOYER THERESE VOHL	Date de création	21/01/09
			Date de Révision :	12/03/10
			Page	1/2

Convention d'engagement réciproque entre un bénévole et le Foyer Thérèse Vohl

Le foyer Thérèse Vohl représenté par son directeur ou son représentant propose cette convention individuelle qui s'inscrit dans la Charte de l'APF à :

Nom : Prénom :

Adresse :

A. Engagement du Foyer Thérèse Vohl à l'égard de..... (bénévole)

Le foyer Thérèse Vohl s'engage :

- A lui confier les responsabilités, missions et activités suivant ses motivations,
- A respecter les horaires et disponibilités convenus,
- A écouter ses suggestions
- A lui assurer des formations (définies par le PTV) pour lui garantir sa sécurité et celle des usagers du foyer,
- A assurer toute information le concernant en tant que bénévole,
- A faciliter son intégration et à soutenir son action validée par l'établissement.
- A faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences.
- Si besoin, à l'aider à faire reconnaître ses compétences et son temps de bénévolat par des attestations
- A rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte du Foyer,
- A couvrir, par l'assurance du foyer, tout événement survenu de manière accidentel, au cours des missions confiées par le foyer, et des trajets allers et retour s'y rapportant en France et à l'étranger.

Le foyer Thérèse VOHL s'engage à fournir le livret « A la découverte du foyer Thérèse VOHL » contenant la charte des usagers, la charte APF ainsi que la charte informatique du foyer qui sera effectif dès Juin 2010.

B. Engagement de..... (bénévole) à l'égard de l'APF et du Foyer Thérèse Vohl

Le bénévole s'engage :

- A coopérer avec les différents acteurs du Foyer (usagers, dirigeants, salariés, stagiaires, familles et autres bénévoles), Informer la coordinatrice vie sociale des demandes et des offres d'activités ou de sorties,
- A respecter sa déontologie et son fonctionnement
- A respecter les obligations de réserve et de confidentialité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015	Date de création :	29/09/2009
			Page	108/112

	Foyer Thérèse VOHL	BENEVOLE AU FOYER THERESE VOHL	Date de création	21/01/09
			Date de Révision :	12/03/10
			Page	2/2

- A informer des changements de coordonnées.
- A respecter les horaires et disponibilités convenues ; en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné.
- A respecter les consignes de sécurité lors des accompagnements (attaches des fauteuils dans les véhicules, respect de la législation vis-à-vis de l'alcool...).
- A respecter le choix du nombre d'encadrant fixé par le responsable pour un groupe d'usagers.
- A s'impliquer dans les missions et activités confiées.
- A faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation.
- A faire part, si besoin, de son ressenti auprès de la coordinatrice vie sociale
- A participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées (conduite de véhicules pour les chauffeurs bénévoles).
- A noter sa présence sur les supports officiels (feuille de suivi des activités vie sociale, remplir les carnets de véhicule...).
- S'il est mineur, à faire signer cette convention par ses parents ou son tuteur.

C. Rupture

M..... (Bénévole) pourra, à tout moment, décider de la fin de la collaboration avec le Foyer en sollicitant un désengagement réciproque par écrit.

M..... (Bénévole) sera invité par le Directeur ou son représentant, pour lui expliquer les motifs de l'arrêt de l'engagement réciproque.

D. Les deux parties certifient que le bénévole

- ✓ a donné ses coordonnées pour compléter la liste des bénévoles
- ✓ a fait part de ses motivations (choix du type de bénévolat : résident, SNGF, aumônerie, Vie sociale, conduite ou pas...)
- ✓ a reçu les documents suivants :
 - Une feuille vierge de suivi des activités Vie Sociale
 - Le livret « Transport des personnes en situation de handicap » (Pour les personnes assurant la conduite des véhicules du Foyer)

A Laval, le.....

Le bénévole

Nom, Prénom :

Signatures :

Le Foyer Thérèse Vohl

Nom, Prénom :

	Foyer Thérèse Vohl LAVAL	PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015		Date de création : 29/09/2009
				Page 109/112

ANNEXE 6

Attestation AUDIT



Attestation

Le Directeur Général, Claude MEUNIER,
atteste que le Foyer « Thérèse Vohl » de Laval
représenté par Monsieur Paul-Sylvain CAMO
conformément aux orientations associatives de 1998 et au
projet associatif de l'Association des Paralysés de France,
s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité.

Date de l'engagement : 2001

Date du premier audit : 22 et 23 octobre 2008

PROJET ASSOCIATIF 2006-2011

Claude MEUNIER, Directeur Général

handes

Paris, le 11 Mars 2009

Meunier



ANNEXE 8

Techni.Cités

BP 215
38600 VOIRON CEDEX - 04 76 65 93 63

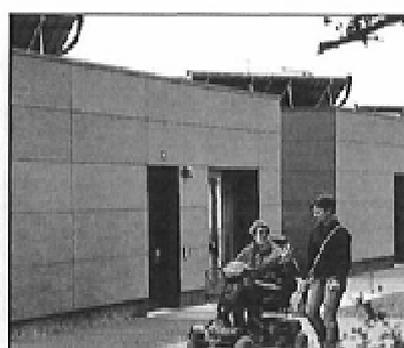
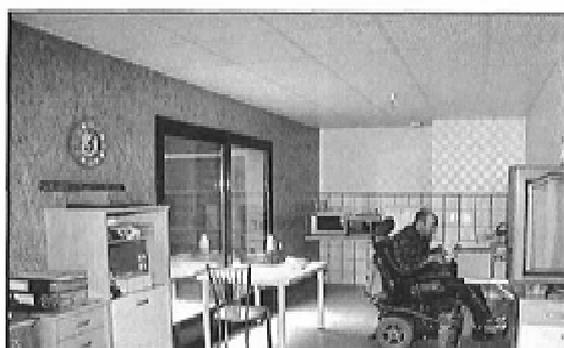
08 SEPT 06
biMensuel

Surface approx. (cm²) : 950

Page 1/1

Des logements conçus par et pour les handicapés

Offrir la possibilité aux personnes handicapées de vivre de façon autonome dans un logement adapté à leurs besoins, telle est la vocation des logements regroupés « Les Noisetiers ». Inauguré le 9 juin dernier à Laval (Mayenne), ce concept novateur de logements est le fruit d'un partenariat exemplaire entre les handicapés, les décideurs compétents et le maître d'ouvrage.



A Fortaine, six handicapés du foyer Thérèse Vohl de Laval souhaitent créer un lieu de vie au sein d'une résidence traditionnelle où chacun pourrait vivre de manière indépendante tout en ayant la possibilité de bénéficier des services communs inhérents au handicap. Afin de permettre à ceux qui le souhaitent de quitter le foyer pour vivre dans leur propre domicile, un « parcours de vie diversifié » a été créé. Constitué de quatre étapes et 66 items d'évaluation (tests de sécurité, d'autonomie...), ce service a permis de préparer progressivement les futurs locataires des Noisetiers à vivre seuls.

Implanté dans un lotissement paysagé de 120 parcelles, ce concept de logements regroupés a été réalisé par l'organisme de logement social Médiante Habitat avec le concours du conseil général de la Mayenne, Laval Agglomération, l'Adéma, l'EDI, et bien sûr le foyer Thérèse Vohl, sous l'égide de l'Association des paralysés de France (APF). Débuté en 2005, le chantier « Les Noisetiers » a été livré en avril 2006 pour un montant de 1 230 000 euros. Chacun des six logements s'étend sur 72 mètres carrés, quasiment sans angles. Un septième logement mutualisé permet d'organiser des repas collectifs, des rencontres... et facilite une véritable relation de solidarité avec le voisinage.

Des aménagements spécifiques

Les futurs locataires ont été associés à la conception du projet. Ils ont pu participer aux débats avec la direction et l'ergothérapeute du foyer Thérèse Vohl, l'architecte et l'ensemble des entreprises mobilisées afin de faire part de leurs envies et de

leurs besoins. Tout a été conçu pour que les locataires évoluent dans leur logement le plus facilement possible en toute autonomie. Les logements ont ainsi été réalisés de plain-pied, sans seuil de porte et avec des fenêtres basses ; la chambre est pourvue de lits médicalisés ; dans la cuisine, le plan de travail et l'évier sont de hauteur adaptable et les plaques à induction sont sécurisées ; la salle de bain est totalement étagée avec une douche sans bac et des toilettes suspendues.

Domotique et énergies renouvelables

Pour apporter toujours plus d'autonomie aux locataires, les concepteurs du projet ont eu recours à la domotique. Ouvrir automatiquement les portes, mettre en marche la cafetière ou la télévision, déclencher n'importe quel appareil électrique... au total dix-huit actions peuvent être commandées grâce à un système de reconnaissance vocale ou à l'aide d'une télécommande à infrarouge.

La production d'eau chaude sanitaire et de chauffage est assurée par des panneaux photovoltaïques installés sur le toit. L'énergie produite est revendue à EDF, ce qui permet de réaliser des économies de 40 à 60 % sur les coûts habituels et ainsi de réduire les charges locatives. Seule une partie de l'électricité est stockée pour être utilisée en cas de panne de secteur. Enfin, concernant le chauffage, les concepteurs ont opté pour le plancher rayonnant électrique afin de libérer de l'espace au sol (pas de radiateurs).

Angélique Da Silva

ANNEXE 9

